



Rapport d'activités **2004**

à Konrad

*Figure majeure de la réflexion
internationale pour la défense
de l'environnement, Konrad von Moltke
a contribué à la création de l'Iddri
comme à bien d'autres institutions
de par le monde.
Il est décédé début 2005.*

Rapport d'activités

2004

Les faits marquants	3
Les pays émergents, nouveaux arbitres du système international ?	3
La synthèse des résultats	9
Gouvernance du développement durable	10
Gouvernance internationale de l'environnement	11
Améliorer les outils d'aide à la négociation commerciale	12
Responsabilité sociale des entreprises	13
Créer des espaces publics en Méditerranée	14
Politique de coopération et financement du développement	16
Quelle réforme de l'aide publique au développement ?	17
Marchés de droits et exploitation durable des ressources naturelles	19
Précaution et expertise	21
Mise en œuvre de la précaution en Europe et expertise	22
Recherche, expertise et décision	23
Changement climatique	26
« Décarboniser » l'économie : conséquences pour l'industrie	27
Les enjeux de la séquestration de CO ₂ dans le monde	29
Transformations sectorielles d'émissions de CO ₂ en Europe	30
Marchés de droits d'émissions de carbone : de la théorie à la pratique	32
Ressources naturelles	35
Comment réguler les échanges de ressources génétiques ?	36
Savoirs et savoir-faire naturalistes locaux	37
Conservation de la biodiversité des forêts tropicales humides	38
Valorisation économique des forêts tropicales	40
Les activités et les produits	42
Les conférences et ateliers	42
Les séminaires et groupes de travail	50
En marge des réunions internationales	53
Les activités en réseau	54
Les autres activités	55
Les stagiaires accueillis	56
Les publications	57
La structure	62
Une organisation consolidée et complétée	62
L'association Iddri	64
La fondation Fondri	66
Les sigles et les acronymes	67

© Iddri, 2005.

Diffusion : 6, rue du Général Clergerie – 75116 Paris – France
Téléphone : 01 53 70 22 35 – iddri@iddri.org – www.iddri.org
Texte à télécharger sur www.iddri.org > publications

Maquette : Alain Chevallier

Les pays émergents, nouveaux arbitres du système international ?

Pour beaucoup de commentateurs, l'invasion de l'Irak par les Etats-Unis et les forces de la coalition en 2003, a signifié la mort du multilatéralisme. Dès 2001, l'administration américaine avait multiplié les prises de position pour montrer que les accords multilatéraux – dans des domaines allant de l'environnement (protocole de Kyoto de lutte contre le changement climatique ; Convention sur les polluants organiques persistants...) au commerce en passant par la Cour pénale internationale – ne coïncidaient pas avec les intérêts stratégiques de la nation. Elle avait décidé l'invasion sans consultation et sans motif légitime avéré du point de vue du droit international, démontrant le manque de considération pour le Conseil de sécurité des Nations unies. Enfin, elle plaidait pour un modèle de relations internationales fondé sur une souveraineté accrue des Etats négociant entre eux des accords bilatéraux. Ces relations « sans ingérence » entre Etats souverains étaient cependant réservées aux partenaires reconnus comme fiables et responsables, notamment du point de vue de la lutte contre le terrorisme. Le retrait des Etats-Unis de plusieurs accords internationaux et l'accélération de la conclusion d'accords bilatéraux ont matérialisé cette évolution. La position américaine trouvait un écho chez certains pays émergents, en particulier dans le domaine de l'environnement.

L'année 2004 a montré que les pronostics de mort annoncée du multilatéralisme étaient hâtifs et que la communauté internationale reste partagée sur la voie à suivre. En effet, sur de nombreux sujets, les deux grandes options, incarnées et défendues respectivement par les Etats-Unis et l'Europe, sont débattues et restent ouvertes, mettant progressivement les pays émergents dans une situation d'arbitre.

Plusieurs faits l'attestent : les Etats-Unis et leurs alliés en Irak ont retrouvé le chemin de l'ONU pour gérer la phase de reconstruction. La ratification du protocole de Kyoto par la Russie a permis de déclencher

L'année 2004 a montré que les pronostics de mort annoncée du multilatéralisme étaient hâtifs et que la communauté internationale reste partagée sur la voie à suivre.

sa mise en œuvre. La réforme des Nations unies, à l'ordre du jour depuis la fin de la guerre froide, est devenue crédible et fait l'objet d'une mobilisation sans précédent. L'utilité de l'organisation est reconnue sur un certain nombre de dossiers, voire sur des objectifs stratégiques mondiaux, comme ceux du Millénaire. Enfin la poursuite, quoique ralentie, des négociations à l'OMC a montré que les Etats, mais aussi les acteurs économiques et ceux qui se réclament des mouvements sociaux ou associatifs, restent attachés à la coopération internationale plutôt qu'au repli sur des accords bilatéraux.

Cependant, à ces signes d'une dynamique multilatérale répond en contrepoint la poursuite de l'offensive américaine sur le thème de la lutte contre le terrorisme. La réorganisation de la politique extérieure américaine autour de cet objectif conduit à des évolutions importantes de la politique de coopération et d'aide au développement, qui remettent en question les fondements du système multilatéral. Depuis le début de la guerre froide, les Nations unies ont privilégié un système de relations entre gouvernements de pays souverains – une société des Etats plutôt qu'une société des peuples. La réorientation de la politique américaine réfute en partie cette intangibilité conçue comme une souveraineté internationale légale fondée sur la non-ingérence dans les affaires intérieures. Pour lutter contre le risque majeur du terrorisme et garantir la sécurité internationale, la politique américaine ajoute une autre dimension à la souveraineté : la capacité à gouverner effectivement le territoire national. Dans cette vision, la paix est menacée par l'absence d'Etat de droit et par l'incapacité à gouverner un territoire. A court terme, les défaillances de l'autorité nationale justifient l'ingérence. A plus long terme, elles légitiment l'utilisation de l'aide comme une incitation à la démocratie, condition indispensable pour préserver la paix et la stabilité. Les décisions d'intervention peuvent être décidées au nom de la sécurité nationale en regroupant des coalitions ad hoc. Le recours à des coalitions de bonne volonté (coalitions of the willing) au nom de la sécurité, et au bilatéralisme au nom du réalisme et de l'efficacité, s'oppose à la vision européenne d'une coordination internationale fondée sur des règles élaborées en commun. Les autres membres de la communauté internationale se partagent, selon les problèmes, entre ces deux visions concurrentes.

Les actions en faveur du développement durable à l'échelle mondiale ont été marquées par ces tensions qui structurent le champ des relations internationales pour les gouvernements et influent sur le comportement de l'ensemble des acteurs, des ONG aux entreprises privées. Le fait que les grandes options ne soient pas tranchées et que n'émerge ni une solution d'ensemble « refondatrice », ni un nouveau modèle conduit à un débat permanent qui porte tant sur l'identification des problèmes à traiter que sur les solutions à mettre en œuvre. Ce débat se manifeste par des signaux contradictoires. Ainsi, certains éléments, comme la ratification du protocole de Kyoto, plaident pour maintenir une forme classique de multilatéralisme, mais l'option d'un autre système après 2012 reste ouverte et pourrait déboucher sur des solutions beaucoup plus éclatées. De la même manière, les engagements internationaux autour des objectifs du Millénaire pour le développement vont vraisemblablement se traduire par une augmentation notable de l'aide publique au développement et une coordination accrue des politiques d'aide. Parallèlement,

en reprenant à leur compte ces objectifs, les Etats-Unis en font un élément de leur stratégie de sécurité nationale (avec notamment le Millennium Challenge Account) et dessinent une voie alternative au cadre multilatéral, revendiquée au nom de l'efficacité.

Ce débat sur les différentes options de la gouvernance mondiale s'est illustré particulièrement dans trois des domaines de travail de l'IDDRI.

Le premier domaine est celui du changement climatique avec l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto. La mort du protocole comme celle du système multilatéral a été annoncée à plusieurs reprises, tout particulièrement après la conférence des parties de New Delhi. Au cours de cette conférence, l'administration américaine avait réussi à rallier les pays émergents à sa vision, refusant toute contrainte internationale pesant sur le modèle de croissance. Longtemps reportée, la ratification russe a déclenché l'entrée en vigueur du protocole et a démenti le constat de décès. La prophétie « autoréalisatrice » de certains experts et négociateurs ne s'est pas concrétisée.

L'Europe a, il est vrai, consacré beaucoup d'énergie à obtenir l'accord russe. Ce résultat a été le fruit d'une stratégie liant deux sujets indépendants, le commerce et le climat : la ratification a fait partie d'un « paquet » comprenant des concessions à la Russie sur les conditions d'admission à l'OMC. En créant les conditions d'un accord global, l'Union européenne (UE) a montré le prix qu'elle accorde au protocole de Kyoto, qui devient un élément moteur de sa politique internationale.

En effet, la vision européenne d'une coordination de l'action collective internationale par les règles s'est particulièrement incarnée dans le processus de Kyoto. Cela n'a pas été sans mal, car l'UE a été lente à construire un consensus interne et à le faire évoluer avec la négociation. Mais le résultat final a valeur d'exemple et de manifeste pour l'Union.

Cependant, les bases de cette victoire de la vision multilatérale sont à l'évidence fragiles. La négociation pour la deuxième période de l'engagement multilatéral (après 2012) doit résoudre deux questions majeures : le retour des Etats-Unis dans le processus et l'engagement des pays émergents qui seront bientôt dans le groupe des grands émetteurs de gaz à effet de serre. Il n'est pas facile pour l'Union de rallier les pays émergents et les Etats-Unis à l'idée d'un cadre multilatéral certes redéfini mais qui s'impose comme une contrainte par rapport aux stratégies domestiques de développement. Si les instruments du protocole – marchés de droits d'émissions et investissements dans le cadre du mécanisme de développement propre – font consensus, il n'en est pas de même pour le reste du dispositif, de l'allocation initiale de droits, au rôle du stockage du carbone en passant par les mécanismes d'observance ou de pénalités ou même la formulation d'objectifs quantifiés de réduction.

Les options pour 2012 peuvent donc remettre à l'ordre du jour des solutions décentralisées ou davantage fondées sur des engagements volontaires et de nombreuses questions restent posées. Faut-il garder un cadre unique de négociation avec des structures de décision à l'échelle globale ? Faut-il inclure dans le processus de décision des pays qui ne prennent pas d'engagements ou fonctionner comme un club de pays déterminés à agir ? Peut-on envisager des accords régionaux ou sectoriels ?

Les incertitudes, qui portent sur la pérennité d'un cadre global, influent sur les anticipations des acteurs économiques. Dans le débat

La vision européenne d'une coordination de l'action collective internationale par les règles s'est incarnée dans le processus de Kyoto. Mais les bases de cette victoire de la vision multilatérale sont fragiles.

sur la directive européenne instituant un marché de droits d'émissions, les entreprises ont ainsi fait valoir la fragilité du processus si l'Europe restait la seule grande puissance économique – avec le Japon et le Canada – à s'imposer des contraintes. Les défections à l'égard du processus multilatéral pourraient donc s'avérer nombreuses selon les signaux envoyés par la discussion sur l'après-2012. Or, le protocole de Kyoto n'est qu'un premier pas. Il ne concerne que 40 % des émissions mondiales avec un objectif formulé à 2012. Stabiliser le climat avec un niveau modeste de réchauffement (2 °C en moyenne) et en laissant une place au développement économique des pays émergents signifie des réductions très importantes des émissions des pays développés.

La même ambiguïté caractérise les politiques d'aide au développement. La mobilisation autour des objectifs du Millénaire, notamment depuis le sommet de Johannesburg (2002), a d'abord pris la forme de la promotion des démarches volontaires fondées sur des partenariats

Dans bien des domaines de l'aide au développement, la coordination par les objectifs est préférée à une coordination par les règles.

entre le secteur public et le secteur privé. L'idée de coalitions *ad hoc* a triomphé à Johannesburg : cette modalité de coopération internationale présentait l'avantage de proposer une solution nouvelle à priori plus efficace que les réponses institutionnelles passées et d'éviter un conflit frontal avec l'administration américaine. Un grand nombre d'accords entre entreprises et agences des Nations unies, entre ONG et entreprises ou entre entreprises et collectivités locales a ainsi été préparé ou conclu.

Deux ans après, force est de constater que ces partenariats sont loin de pouvoir tenir lieu à eux seuls d'action collective internationale. Beaucoup de grandes entreprises, notamment dans le secteur de l'eau où les partenariats public-privé devaient être la principale solution, ont estimé que les risques politiques et les risques de change restaient excessifs dans les conditions financières actuelles, les formules de partage de risque et d'association avec les opérateurs publics n'apparaissant pas comme des solutions viables. Au-delà, ces solutions décentralisées semblent surtout inadaptées à l'échelle des problèmes à résoudre.

Aussi, la préparation du sommet de septembre 2005, qui doit faire le bilan de cinq ans de mise en œuvre des objectifs du Millénaire, a surtout mis l'accent sur l'augmentation de l'aide publique au développement et la coordination des politiques d'aide. Les outils financiers discutés aujourd'hui, de l'initiative britannique aux taxes internationales proposées par la France, sont tous multilatéraux.

Certes les pays du G8 n'ont pu se mettre d'accord sur ce point, du fait de l'opposition des Etats-Unis à s'engager dans un effort coordonné ; mais les options restent ouvertes et plusieurs pays émergents, dont le Brésil, soutiennent l'idée d'une fiscalité internationale. Notons enfin que la formulation d'objectifs quantifiés prend aujourd'hui une place croissante dans le système de gouvernance mondiale. Fixer des objectifs collectifs, dont on vérifie la mise en œuvre en contraignant les pays à rendre compte de leur politique, apparaît comme une modalité plus efficace et plus acceptable. Dans bien des domaines, la coordination par les objectifs est préférée à une coordination par les règles.

Avec l'introduction d'un régime de droits de propriété intellectuelle dans les accords de l'Uruguay Round signés en 1993, l'OMC s'est imposée comme un acteur déterminant en matière de propriété intellectuelle exigeant des standards de protection désormais communs à la quasi-totalité des Etats.

Il faut noter que l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (Adpic) est le seul accord au sein de l'OMC qui exige la mise en place de nouvelles réglementations nationales (et non leur retrait). Cela a eu pour conséquence de créer un mouvement d'homogénéisation des normes générateur de tensions entre organisations poursuivant des buts différents. Ces questions ont ainsi fait irruption dans le débat public concernant l'accès à l'information génétique (animale, végétale ou humaine), l'accès à des bases de données informatiques, l'accès aux médicaments pour les pays pauvres ou encore la protection des savoirs traditionnels. Plusieurs enceintes internationales (OMPI, CDB, FAO, OMS, ONU...) se sont saisies de ces questions qui posent le problème de la généralisation et des limites des droits de propriété intellectuelle pour à la fois inciter à l'innovation et diffuser de nouvelles technologies.

En effet, la généralisation des droits de propriété intellectuelle se heurte à une double inadéquation : d'une part, aux nouveaux objets – gènes, logiciels, savoirs traditionnels – et, d'autre part, aux objectifs collectifs internationaux – équité, développement, préservation des identités culturelles, accès aux services essentiels, conservation de la biodiversité.

Les réponses varient. Depuis 1992, les tenants de l'accord sur les Adpic, publics et privés, ont essayé d'imposer le droit des brevets comme norme universelle, quitte à réinterpréter les critères de protection pour gommer les différences entre la nature des objets classiquement protégés et celle des nouvelles formes d'innovation. De fait, le domaine d'application des brevets s'est étendu et les législations nationales ont été, dans un grand nombre de pays, adaptées à l'accord multilatéral. Mais ce mouvement a suscité de plus en plus de contestations radicales qui dénoncent la généralisation des droits de propriété intellectuelle et prônent leur abolition. Dans d'autres enceintes, la contestation s'est matérialisée par la production de principes, de normes et de règles directement ou indirectement en concurrence avec l'accord sur les Adpic. En témoigne le lancement, dans le cadre de la CDB, de négociations d'un régime international « d'accès et de partage des avantages » dans le domaine des ressources génétiques ou à la FAO un système de dérogation au droit des brevets pour les ressources alimentaires.

Cette concurrence entre normes conduit aujourd'hui à deux évolutions contradictoires : l'adaptation de l'accord sur les Adpic (du type des accords de Doha sur les médicaments, à l'initiative de l'OMS et du mouvement associatif) pour atteindre d'autres objectifs internationaux d'environnement ou de développement ; l'abandon du terrain multilatéral pour des accords bilatéraux où la hiérarchie des objectifs est imposée par les rapports de force. Ces options ne sont pas encore tranchées même si les accords bilatéraux ont gagné beaucoup de terrain grâce à un intense effort de négociation réussi par les Etats-Unis.

Dans ces trois cas comme dans bien d'autres retracés dans ce rapport d'activité, les pays émergents (les BICS : Brésil, Inde, Chine, Afrique du Sud) jouent déjà, ou vont jouer, un rôle déterminant dans la construction du nouveau système de gouvernance mondiale. Les travaux de l'Iddri montrent la contestation croissante d'un système fondé sur la seule coopération intergouvernementale. Qu'elles soient

Le domaine d'application des brevets s'est étendu et les législations nationales ont été adaptées à l'accord multilatéral. Mais ce mouvement a suscité de plus en plus de contestations radicales.

exprimées au nom de l'inefficacité du système, du manque d'équité ou d'une faible légitimité, ces contestations peuvent déboucher sur une volonté de re-nationaliser les politiques et de mettre en avant la primauté des intérêts stratégiques nationaux laissant aux rapports de force internationaux (économiques, militaires...) l'arbitrage entre intérêts concurrents. Au contraire, elles peuvent aussi conduire à des tentatives de modernisation et d'adaptation du système né de la seconde guerre mondiale. C'est l'objet de la réforme des Nations unies.

Dans ce débat, les pays émergents ont d'abord cherché à renforcer leur rôle dans le système intergouvernemental, en exerçant leur leadership au sein des pays en développement, ce qui tend à faire éclater le G77, le regroupement des pays du Sud créé en 1964. Deux exemples l'illustrent. Le G22 a été constitué à l'initiative du Brésil dans le cadre des négociations commerciales ; il regroupe, autour du noyau des pays émergents, des pays en développement qui partagent les mêmes objectifs, notamment sur la négociation agricole. Dans la Convention sur la diversité biologique, les pays émergents ont constitué un groupe de négociation, « les pays mégadivers », qui a proposé un nouveau régime de droits de propriété intellectuelle.

Ces pays prennent pied également dans les nouveaux arrangements internationaux comme le Fonds mondial contre le sida auquel le Brésil contribue, ou le Nepad soutenu par l'Inde. Ils s'investissent aussi dans la formulation d'une doctrine sur l'encadrement de la mondialisation comme en témoigne la déclaration de Brasilia, signée en 2003 par les grands pays émergents démocratiques (Brésil, Inde, Afrique du Sud), véritable manifeste pour la gouvernance mondiale. Les pays émergents vont-ils trancher entre, d'une part, nationalisme économique et doctrine de puissance régionale (Brésil) ou mondiale (Chine) et, d'autre part, système multilatéral en s'investissant dans l'élaboration

La démographie et le rythme de croissance économique des pays émergents en font aussi des moteurs essentiels d'une éventuelle conversion des modèles économiques au développement durable.

des règles mondiales ? Face aux incertitudes européennes et à l'incapacité des Etats-Unis à proposer un cadre global acceptable, les pays émergents tiennent sans doute les clés des orientations futures. Leur démographie et leur rythme de croissance économique en font aussi des moteurs essentiels d'une éventuelle conversion au développement durable des modèles économiques.

Autour de cinq thèmes

L'Iddri a poursuivi en 2004 ses activités d'animation et de mobilisation de l'expertise française et internationale autour de cinq axes thématiques : gouvernance du développement durable ; politique de coopération et financement du développement ; précaution et expertise ; changement climatique ; ressources naturelles.

C'est donc autour de ces axes que sont déclinés et présentés les principaux résultats des travaux menés, même si les interactions et les interdépendances sont multiples et profondes. C'est en effet une des vocations et des spécificités de l'Iddri de dépasser les approches sectorielles ou spécifiques, d'aborder les modes de régulation de la planète sous tous leurs aspects et de décloisonner les acteurs. Dans cette ambition, il est cependant indispensable de faire des choix et de définir des priorités, en fonction des enjeux qui se dégagent du contexte international et des grandes tendances qui se font jour, enjeux qui sont synthétisés dans la partie introductive de ce rapport. Ces choix et ces priorités résultent également des besoins et des préoccupations des membres de l'Iddri, publics comme privés, et des partenaires qui soutiennent son action.

Gouvernance du développement durable

La gouvernance internationale a continué de figurer au cœur des travaux de l'Iddri. La discussion sur la gouvernance internationale de l'environnement a été relancée, notamment par l'initiative française pour la création d'une organisation des Nations unies pour l'environnement. Dans ce contexte, l'Iddri a publié une *Note* relative à la pertinence d'une organisation mondiale de l'environnement. Il a également organisé une conférence internationale, dont les conclusions sont reprises dans une *Synthèse* et a coordonné une série d'études commandées à des experts sur des points identifiés lors de la conférence.

Sur le plan des politiques publiques en matière de commerce international, la difficile progression des négociations commerciales éclaire l'intérêt et les limites des méthodes d'évaluation d'impact sur le développement durable (SIA). Sur ce thème, l'Iddri a élaboré un projet (Siamethod). Il a apporté un appui scientifique à la conférence « Préférences collectives et gouvernance mondiale » et a organisé une conférence présentant la méthode SIA pour évaluer la gouvernance en réseau.

S'agissant des acteurs non étatiques de la gouvernance du développement durable, l'Iddri a engagé une réflexion sur la responsabilité sociale des entreprises, en privilégiant, en 2004, un état des lieux des travaux à l'échelle européenne : principaux acteurs, catégories de firmes engagées volontairement dans ce type de démarche ; déterminants économiques et sociaux de ces engagements ; outils mobilisés.

Enfin, la contribution du concept de développement durable à la coopération dans une région éclatée et traversée de conflits était au cœur du « Rendez-vous de Marseille », organisé par le MEDD avec l'appui de l'Iddri. Son objectif était d'identifier les biens communs de l'espace méditerranéen pour générer des actions collectives régionales.

Gouvernance internationale de l'environnement

Le repli des initiatives multilatérales au profit de modes d'intervention bilatéraux et le rôle renouvelé des négociations à l'échelle locale ou régionale sont les deux symptômes de la crise que traverse actuellement le système multilatéral, y compris pour le règlement des questions globales. Cette crise est alimentée notamment par les difficultés rencontrées pour ratifier et mettre en œuvre concrètement les grandes conventions internationales, alors que les objectifs de la communauté internationale en faveur des pays en développement ont été réaffirmés mais ne sont pas encore atteints. Ces difficultés conduisent parfois à remettre en cause la validité même des consensus qui ont fondé ces accords et, par conséquent, leur légitimité. En outre, les tensions et les risques de contradictions se multiplient entre les normes environnementales et les normes commerciales définies à l'OMC. C'est dans ce contexte, et celui plus large de la réforme des Nations unies, que se pose la réforme de la gouvernance internationale de l'environnement.

Dans la *Note* « Créer une OME : éléments pour le débat », l'Iddri apporte trois éclairages à ce débat. Etienne Rolland-Piègue (ministère français des affaires étrangères) recommande de privilégier une approche par les transactions, à l'image du GATT puis de l'OMC, plutôt que par le droit et les institutions. C'est en effet sous l'angle économique et en mettant en place des outils permettant d'internaliser les externalités environnementales transfrontalières ou globales qu'une telle organisation peut s'imposer. Frank Biermann (Vrije Universiteit Amsterdam, Pays-Bas) présente de son côté trois modèles institutionnels possibles – le modèle coopératif, le modèle centralisé et le modèle hiérarchisé – sans qu'il soit aujourd'hui pertinent d'en privilégier un. Enfin, Konrad von Moltke (Iddri) considère que l'avènement d'une gouvernance du développement durable doit s'appuyer sur les deux piliers de l'ordre économique mondial que sont le FMI et l'OMC. Il signale cependant combien l'ancrage régional, l'application du principe de subsidiarité et les investissements sont des modes de régulation essentiels de cette gouvernance.

La conférence « Gouvernance internationale de l'environnement » a mobilisé la majeure partie de la communauté internationale impliquée dans ce domaine – ministres, directeurs ou présidents d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales, chercheurs. Pour la première fois depuis le sommet de Johannesburg, ils ont pu échanger leurs analyses des causes de l'impasse actuelle du système multilatéral sur les questions d'environnement pour reconnaître qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de consensus sur les défaillances du système de gouvernance. Améliorer la gouvernance implique donc au préalable de progresser vers un diagnostic partagé de la situation actuelle. De manière plus spécifique, cinq questions ont justifié une attention particulière. Comment la communauté scientifique peut-elle mieux contribuer à l'émergence d'un consensus pour l'action publique ? Quel cadre institutionnel donner à l'insertion des nouveaux acteurs dans la négociation ? Comment articuler les échelles de négociation entre le local et le national d'une part et l'international d'autre part ? Comment allier régle-

**Il n'existe pas à l'heure
actuelle de consensus sur
les défaillances du système
de gouvernance.**

mentations et instruments de marché ? Comment mieux intégrer en termes de gouvernance les interactions entre les trois piliers du développement durable ?

Une *Synthèse de l'Iddri*, « Gouvernance internationale de l'environnement : les prochaines étapes », publiée en français et en anglais, dresse un état des lieux de la question et livre les principales conclusions de la conférence. Alors que deux visions s'opposent – d'une part, la critique du multilatéralisme et, d'autre part, la promotion du droit international et de la notion de biens publics mondiaux –, elle propose d'élaborer des consensus sur les fonctions essentielles que devrait remplir la gouvernance internationale de l'environnement.

Enfin, des études commandées à des experts internationaux approfondissent plusieurs aspects identifiés lors de la conférence. Elles ont fourni des éléments au groupe de travail sur la création d'une organisation des Nations unies pour l'environnement mis en place par la France et alimentent la réflexion qui se poursuit en 2005.

Améliorer les outils d'aide à la négociation commerciale

Les difficultés des négociations commerciales multilatérales (OMC) et bilatérales (UE-Mercosur) impliquant l'Union européenne projettent une lumière particulière sur l'intérêt et les limites des outils d'aide à la négociation dont s'est dotée l'Union. Parmi ceux-ci, les méthodes d'évaluation d'impact sur le développement durable (*Sustainable Impact Assessment* ou SIA) occupent une place importante depuis que les conseils de Göteborg et Laeken ont systématisé leur mise en œuvre pour accompagner les politiques de l'Union.

Quel bilan en tirer ? Est-il possible de les appliquer aux domaines, stratégiques pour l'Union, que sont les investissements et le commerce des services ? Comment impulser leur utilisation dans les négociations commerciales, alors que, en dépit des ambitions affichées par la Commission, elles ne sont pas utilisées ?

C'est à ces questions que se propose de répondre le projet « Development of methodologies and tools to assess links between trade, environment and policies » ou Siamethod, élaboré par un consortium européen conduit par l'Iddri, qui a été sélectionné par la Commission européenne dans le cadre du 6^e PCRD. Ce projet abordera également l'émergence, l'expression et la compatibilité des préférences collectives en matière de développement durable au sein des nations et entre nations ou groupes de nations. Il présente l'originalité de traiter un sujet imposé par le calendrier politique interne de l'Union (la poursuite de l'élaboration des SIA) en le soumettant aux incertitudes et aux controverses du calendrier politique externe qui s'est considérablement modifié depuis deux ans.

**Une innovation
institutionnelle facilitant
l'apprentissage entre acteurs
tout au long du cycle
de négociation devrait
devenir une priorité de l'UE.**

Les SIA ont aussi fait l'objet d'une session de la deuxième conférence annuelle du réseau européen CAT&E intitulée « Trade, Environment, and Development: the North-South Dimensions ». Les participants ont souligné la nécessité d'une approche multidisciplinaire. Si le rôle politique des évaluations doit être renforcé, ainsi que leur utilité pour les médias et

le public, l'urgence est que les SIA aient un impact réel sur les négociations, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Outre les SIA, d'autres activités de réflexion ont été conduites sur les liens entre commerce et développement durable. Dans le cadre du séminaire Développement durable et économie de l'environnement, Tom Dedeurwaerdere a dressé un bilan critique du concept de gouvernance en réseau et a évalué son utilité dans la mise en œuvre des politiques de développement durable. Après avoir examiné l'approche de la gouvernance en réseau basée sur l'auto-organisation et en avoir souligné les limites, il a présenté un modèle mettant l'accent sur l'apprentissage social dans les réseaux, élément fondamental de l'élaboration participative des politiques. La fécondité de ce second modèle a été débattue, à partir d'une étude de cas sur les évaluations d'impact en termes de développement durable. Il ressort de cette étude qu'une innovation institutionnelle facilitant l'apprentissage entre acteurs tout au long du cycle de négociation devrait devenir une priorité de l'Union européenne.

Responsabilité sociale des entreprises

Il est couramment admis qu'une entreprise s'engage dans une démarche de RSE pour améliorer les conditions de sa croissance et augmenter sa rentabilité, tout en réduisant ses impacts sur l'environnement et la santé, et en améliorant la gestion de ses ressources humaines. Il est aussi reconnu que ces démarches s'imposent en réponse à des demandes émanant des partenaires de l'entreprise, investisseurs, actionnaires et salariés, comme le montre le travail de recherche commandé en 2003 à Elie Cohen.

Prenant acte de ces pistes d'explication, l'Iddri a engagé une réflexion sur ces nouveaux comportements des entreprises, avec un triple objectif : vérifier la rationalité des démarches du point de vue des entreprises ; s'interroger sur l'utilisation de plus en plus fréquente de méthodes standardisées ; appréhender les changements induits pour la régulation publique des questions sociales, environnementales et sanitaires. Un document a été élaboré ; il sera prochainement publié dans la collection *Les notes de l'Iddri*.

Plusieurs facteurs incitent les entreprises à prendre des initiatives volontaires : s'adapter par anticipation à des contraintes réglementaires prévisibles ; répondre à une demande exprimée sur les marchés ; rechercher des avantages compétitifs ; ou encore, plus largement, préserver leur légitimité publique des contestations potentielles de leur activité en raison de risques environnementaux et sanitaires ou de problèmes sociaux.

Indispensable à la poursuite d'une activité économique, la légitimité publique des activités industrielles et de service ne dépend pas des seules entreprises, mais nécessite une gestion partenariale entre l'entreprise et ses parties prenantes – actionnaires, salariés, clients. Cet état de fait conduit à s'interroger sur les choix d'organisation de ces partenariats, et des initiatives volontaires en général, et sur leur efficacité.

L'anticipation stratégique des entreprises *via* les initiatives volontaires a un impact sur la régulation publique des problèmes d'environnement

La légitimité publique des activités industrielles et de service ne dépend pas des seules entreprises, mais nécessite une gestion partenariale entre l'entreprise et ses parties prenantes.

et de santé. Par ce biais, c'est la question de la crédibilité des initiatives volontaires et de leur contrôle qui est posée. La dimension volontaire et non contraignante est souvent considérée comme une faiblesse du système. Elle nuit à la crédibilité des engagements, peut conduire à remettre en cause ces derniers et explique l'évolution du comportement des entreprises, qui coopèrent de plus en plus avec des organisations non gouvernementales pour garantir la fiabilité du système.

Plusieurs thèmes restent à approfondir : la crédibilité des initiatives volontaires et l'organisation des partenariats avec des ONG ; l'articulation des politiques publiques d'environnement aux initiatives volontaires des firmes ; la capacité de ces initiatives à « tuer dans l'œuf » les éventuelles contestations des activités industrielles ; la contribution des stratégies de RSE au développement durable.

Cet état des lieux a préparé les activités que l'Iddri conduira en 2005 et qui porteront sur plusieurs thèmes : les outils permettant d'améliorer la performance des firmes en matière de durabilité ; les représentations conflictuelles de la RSE au regard des divergences entre acteurs syndicaux, environnementalistes et industriels notamment ; les métrologies de la performance extrafinancière des entreprises ; la portée sur le long terme des engagements volontaires.

Créer des espaces publics en Méditerranée

Le développement durable peut-il servir de principe à la coopération dans la région éclatée et traversée de conflits ? La réflexion et le débat sur la représentation et l'urgence des problèmes communs (accès au savoir, éducation, pauvreté urbaine, statut des femmes, environnement, langues) sont un des moyens de construire de nouvelles formes de gouvernance. Mais cette identification des questions communes ne va pas de soi ; elle passe par la création d'espaces publics où puissent se confronter les préférences collectives et où les conflits et les convergences de vues puissent être débattus sans instrumentalisation politique.

Existe-t-il d'autres dynamiques, occultées par la vision Nord-Sud ou les négociations intergouvernementales, qui permettent de réfléchir différemment et d'aller plus loin dans la manière d'aborder la question méditerranéenne ?

Face à la difficulté de déterminer des agendas communs entre Etats, il faut souligner le dynamisme des sociétés civiles dans des domaines qui ne sont pas directement politiques mais qui contribuent à modifier en profondeur le rapport entre sociétés et Etats. C'est l'exemple de la société marocaine, où le nombre d'initiatives associatives a explosé avec la libéralisation de la possibilité de créer une association au début des années 90. La société investit ces espaces dans tous les domaines, mais sans jamais prendre de front la question de l'Etat et des grands enjeux politiques.

Par exemple, dans le domaine de la gestion des ressources halieutiques, alors que les pêcheries industrielles sont en crise, les modèles de régulation décentralisés des communautés de pêcheurs (coopératives, villages, *cofradías*, prud'hommies, concessions de gestion), existant depuis fort longtemps en Méditerranée, sont suffisamment dyna-

miques pour constituer un moyen efficace de discipline et de remodelage territorial de l'activité en vue d'une plus grande durabilité.

L'émergence d'une société civile dans certains pays prenant en charge des objectifs sociaux, environnementaux ou économiques est également un signe encourageant de cette forme de dynamisme. L'interaction régulière au sein de réseaux de la société civile construit un bien essentiel au fonctionnement d'une économie de marché et d'une citoyenneté méditerranéenne : la confiance. Cette interaction échappe pour partie aux aléas politiques de la coopération dans la région.

Dans les huit mois qui ont précédé la guerre en Irak, les opinions publiques de tout l'espace euro-méditerranéen (et aussi au-delà) ont convergé sur l'opposition à la guerre. Pour la première fois, cet espace s'est concrétisé en termes d'opinion publique.

Les divergences de vues qui s'affirment réclament donc une nouvelle réflexion qui parte des pratiques et des dynamiques existantes pour bâtir des cadres d'action et permettre de dépasser les blocages actuels. Le souci du développement durable peut fournir l'occasion de faire converger les stratégies des différents acteurs et redonner le sens d'un avenir commun à cette région.

L'interaction régulière au sein de réseaux de la société civile construit un bien essentiel au fonctionnement d'une économie de marché et d'une citoyenneté méditerranéenne : la confiance.

Politique de coopération et financement du développement

En matière de coopération Nord-Sud, deux axes ont été privilégiés : les politiques d'aide publique au développement et le recours aux marchés de droit comme outil de financement.

Plusieurs pays donateurs ont redéfini récemment, ou redéfinissent, leur stratégie d'aide au développement. En collaboration avec le ministère des affaires étrangères (DGCID), l'Iddri a engagé une réflexion sur l'aide française au développement. Consacrée en 2004 aux fondements de l'évolution des agences bilatérales de coopération, elle se poursuit sur les problèmes de développement, les priorités d'action et les objectifs.

Parallèlement à cette réflexion, l'Iddri a exploré l'intérêt pour les gouvernements de faire appel à des outils de marché pour réguler l'exploitation des ressources naturelles de manière pérenne et efficace. Parmi ces instruments, les marchés de droits d'accès et d'usage prennent une place croissante mais controversée. Dans la foulée d'un cycle d'ateliers thématiques qui ont fait le point sur la mise en œuvre de cet instrument dans des secteurs aussi différents que les pêches, la biodiversité, le changement climatique et les ressources forestières, le Cirad, l'Iddri et l'IFB ont organisé un séminaire international destiné à porter un regard croisé sur un échantillon diversifié d'expériences et à engager une réflexion transversale sur les questions soulevées par le passage de la théorie à la pratique.

Quelle réforme de l'aide publique au développement ?

L'année 2005 devrait être une année charnière, avec notamment l'Assemblée générale des Nations unies en septembre, où seront analysées les avancées pour la réalisation des objectifs du Millénaire, et la fin du cycle du développement à l'OMC en décembre. D'importantes décisions seront prises, qui pourraient marquer pour plusieurs années les dynamiques de coopération.

Depuis plusieurs années, les agences multilatérales et bilatérales de coopération ont engagé une réflexion approfondie sur la manière de concevoir leurs actions : objectifs du Millénaire pour le développement, lutte contre la pauvreté, traitement des crises financières, interventions pendant et après les conflits, sécurité internationale... La conférence de Michel Camdessus « Financer l'accès à l'eau » ou l'événement parallèle lors de la douzième session de la Commission du développement durable des Nations unies y ont participé.

Ces réflexions ont forcé les acteurs du développement à reformuler leurs positions stratégiques et surtout financières. Comment augmenter l'aide au développement et de combien ? Comment insérer des financements autres que publics dans les dynamiques de développement ?

Depuis trois ans, l'Iddri a investi cette thématique sous différents angles, en alternant, selon les objectifs visés, séminaires de travail, conférences publiques, articles de presse, *Rapports*, *Notes* ou *Synthèses* : la fiscalité internationale, les partenariats public-privé, le financement des services essentiels et des objectifs du Millénaire... Si le débat sur le financement tient toujours le haut du pavé, avec les requêtes successives d'organismes internationaux, de groupes d'experts ou encore d'organisations non gouvernementales pour une augmentation substantielle de l'aide au développement, il reste que la question de l'utilisation des fonds est souvent oubliée. Et pourtant, elle dépend entièrement des stratégies que peuvent adopter les agences de coopération.

Les Britanniques ont pris une avance certaine en créant une nouvelle entité et en axant leur action sur la lutte contre la pauvreté.

Les pays donateurs se trouvent à des étapes différentes dans la redéfinition de leur stratégie. Les Britanniques ont pris une avance certaine en créant, en 1995, une nouvelle entité, le DFID, et en axant leur action sur la lutte contre la pauvreté. Suivant les orientations de la Banque mondiale, les Etats-Unis ont créé un nouvel outil de coopération pour aider les pays en développement les plus performants à renforcer leur développement économique. La France s'est également lancée en 1997 dans une réforme structurelle et stratégique. C'est dans ce contexte que l'Iddri a engagé un travail de réflexion sur l'aide au développement, avec le soutien de la direction générale de la coopération et du développement (DGCID) du ministère des affaires étrangères. L'objectif est double : apporter un éclairage sur les fondements de l'évolution des agences bilatérales de coopération ; aborder les problèmes de développement, les priorités d'action et les objectifs en termes d'outils, de méthode et de structure, en s'appuyant sur les apports de la communauté scientifique française et internationale.

Le diagnostic sur l'évolution des agences de coopération a débuté par l'analyse de la réforme de la politique américaine avec la création du Millennium Challenge Account, une ligne budgétaire nouvelle pour l'aide au développement, et de la Millennium Challenge Corporation,

une nouvelle institution, distincte de l'agence d'aide américaine, l'USAID. Une série d'entretiens ont été réalisés à Washington, au sein de l'administration américaine, du Congrès et de *think tanks* pour comprendre comment cette réforme a émergé et s'est concrétisée. Certes, cette initiative émane de l'administration américaine et elle est centrée sur l'efficacité de l'aide et la récompense des pays respectant les règles de bonne gouvernance. Mais elle crée une brèche dans les pratiques géostratégiques de l'aide qui ont dominé les décennies précédentes. Et surtout, elle s'insère dans une reconfiguration plus large de l'administration américaine, qui s'appuie sur les nouvelles orientations de la politique étrangère du président. Un document de synthèse sur ce point devrait être prochainement disponible. Une

**Si le débat
sur le financement tient
toujours le haut du pavé,
il reste que la question
de l'utilisation des fonds
est souvent oubliée.**

étude similaire devrait être conduite sur la politique britannique.

A partir de contributions commandées à des chercheurs français et étrangers, l'analyse de la coopération se construit autour de trois parties. La première replace les pays en développement dans le contexte international, en s'appuyant sur le constat de l'accroissement des interdépendances économiques et sociales, environnementales, sécuritaires. Dans chacun de ces domaines sont mis à jour des rivalités voire des affrontements entre pays dont les écarts de revenu sont importants, émanant d'un accroissement des interdépendances et pouvant provoquer des conflits latents ou ouverts.

La deuxième partie cherche à sélectionner et hiérarchiser, au sein de ces objectifs de coopération internationale, ceux pour lesquels l'aide française peut contribuer à réduire les crises identifiées. Quatre critères sont privilégiés : l'efficacité de l'aide comparée à d'autres instruments de coopération eu égard à l'objectif fixé ; la cohérence de la politique d'aide par rapport à la politique étrangère française ; la légitimité de l'objectif au sein de la société française ; le positionnement de l'objectif par rapport aux politiques d'aide des autres donateurs et aux objectifs de coopération internationalement reconnus.

Enfin, la troisième partie porte sur l'identification de critères permettant de choisir les bénéficiaires de l'aide et les modalités de mise en œuvre de cette dernière. Le choix des bénéficiaires se pose à trois niveaux : les pays à aider ; l'échelle d'intervention (nationale ou locale) ; les populations visées (ruraux, urbains, habitants des bidonvilles, femmes, populations de régions marginales, petits et moyens entrepreneurs...). Se pose également la question des canaux d'allocation de l'aide (multilatéraux, régionaux ou bilatéraux) et du choix de l'opérateur. Y répondre exige de prendre en compte les contraintes afférentes aux engagements existants.

La première partie des travaux a donné lieu à un séminaire destiné au personnel de la DGCID. D'autres séminaires seront organisés en 2005 sur les thématiques de l'étude.

Marchés de droits et exploitation durable des ressources naturelles

En dissociant la propriété et l'usage des ressources, les marchés de droits d'accès et d'usage introduisent une rupture à la fois théorique et pratique, dont les fondements comme les conséquences doivent être approfondis. Si l'économie théorique a été féconde pour montrer les atouts de cet instrument en matière d'efficacité environnementale et économique, il apparaît aujourd'hui nécessaire de mobiliser d'autres approches (droit, sociologie, ethnologie, sciences politiques...) et de conduire un travail empirique sur les applications concrètes. L'objectif est double : d'une part, préciser les qualités de l'outil, et aussi les risques et les difficultés de mise en œuvre en fonction des contextes, en tentant de dépasser les controverses stériles sur la marchandisation de l'environnement ; d'autre part, lorsque le recours à cet instrument paraît légitime, affiner les propositions pour les adapter à chaque situation.

L'appellation « marché de droits » recouvre des mécanismes opposés quant à l'intervention du régulateur public et à la nature du marché. Les marchés de droits sont encore souvent présentés comme un repli de la sphère publique au profit d'une gestion privée des questions environnementales. Pourtant, à l'instar des autres instruments de politique publique, l'objectif de préservation de la ressource reste souvent déterminé par la puissance publique : il se traduit par l'émission d'une quantité déterminée de droits (correspondant au prélèvement jugé acceptable) qui sera distribuée aux opérateurs (droits de pêche au Canada, droits d'émissions de SO₂ ou de gaz à effet de serre, droits d'utilisation des ressources en eau en Australie). Le marché n'intervient que dans un second temps, comme instrument de médiation entre acteurs, en vue d'une meilleure efficacité, mais n'a pas d'impact sur le bien préservé. Parmi les cas repérés au cours du séminaire, seuls les contrats de conservation promus par l'association Conservation International comme instrument de préservation de la biodiversité des forêts tropicales dérogent à cette règle : le niveau de préservation est ici le résultat de la confrontation marchande d'une demande de préservation (de la part de l'ONG) et des droits d'accès à la ressource des populations locales. L'extrême asymétrie de pouvoir d'achat et de négociation entre les deux catégories d'agent offre à l'ONG du Nord la possibilité, discutable, d'imposer aux populations du Sud de renoncer au développement contre une rémunération symbolique du service environnemental.

L'allocation constitue une difficulté pour mettre en œuvre des marchés de droits, parfois au point de remettre en question la pertinence globale de l'instrument. La réponse qui consiste à distribuer les droits par le biais d'un système d'enchères s'est jusqu'ici heurtée à l'incapacité des gouvernements à l'imposer aux secteurs concernés alors que, paradoxalement, c'est la solution qui introduit le moins de distorsion de concurrence. L'allocation gratuite des droits demeure la règle dans l'ensemble des cas étudiés.

L'analyse théorique classique est enrichie par les enseignements tirés des expériences, qui soulignent l'évolution dynamique des marchés de droits. Ces derniers peuvent devenir le support de jeux stratégiques que leurs concepteurs n'avaient pas imaginés, avec des

Les marchés de droits peuvent devenir le support de jeux stratégiques que leurs concepteurs n'avaient pas imaginés.

conséquences sur les secteurs productifs impliqués comme sur l'objectif environnemental poursuivi. Lorsque l'allocation porte sur une période relativement courte, ce qui suppose une renégociation régulière, les agents économiques couverts par le marché risquent d'adopter des comportements stratégiques contraires à l'objectif initial. Par exemple, dans le cadre de la directive européenne sur les marchés de quotas d'émissions de gaz à effet de serre, certains secteurs, notamment l'électricité, un des principaux émetteurs, peuvent sciemment investir dans des technologies fortement émettrices de ces gaz au cours de la première période pour « forcer la main » des gouvernements lors des futures allocations.

A l'inverse, l'allocation définitive des droits aux agents économiques n'est pas exempte de difficultés : le nouveau bien ainsi constitué peut servir de support à des stratégies inattendues permettant à des acteurs nouveaux d'acquérir un pouvoir de marché important. L'exemple le plus révélateur vient du Canada, qui a instauré à l'attention des éleveurs un système de quotas transférables sur les poules pondeuses pour réguler la production. Aujourd'hui, une part importante de ces quotas se trouve entre les mains de l'industrie de l'aliment animal, qui les a achetés au prix fort et les restitue aux producteurs contre la signature de contrats d'approvisionnement captifs. Parfois, l'Etat est même contraint d'engager de délicates procédures d'expropriation pour renforcer la protection de la ressource ainsi régulée.

Pour les économistes, une vertu majeure des marchés de droits est d'autoriser des politiques redistributives grâce à l'allocation aux agents, sans altérer l'efficacité globale de l'instrument. Dans la pratique, les contraintes sont telles que peu d'expériences s'écartent d'une allocation selon « les droits du grand-père », qui entérine les conditions d'accès préexistantes. Cependant, plusieurs études de cas témoignent de la possibilité d'utiliser les allocations à des fins d'équité locale pour contrer les impacts sociaux négatifs que peut entraîner une limitation d'accès à la ressource. Au Canada, des droits de pêche à la crevette sont ainsi attribués aux pêcheurs de morue, dont l'activité est soumise à moratoire et leur assurent un revenu de substitution. Aux Etats-Unis, l'allocation de droits de développement à l'ensemble des propriétaires terriens permet de répartir la rente foncière lors des opérations d'aménagement, là où la cohérence des plans d'occupation des sols en France est souvent fragilisée par les asymétries de rente induites. Les groupes sociaux les plus fragiles peuvent aussi être protégés en étant maintenus hors du champ de régulation, à l'exemple du régime de droits de développement forestier élaboré au Brésil.

Ces pratiques n'invalident pas pour autant l'intérêt qu'offrent les marchés de droits. Mais elles illustrent la nécessité de mieux explorer les architectures possibles et leurs implications en fonction des contextes de mise en œuvre, et de mobiliser pour cela plus largement les ressources des sciences sociales, au-delà de l'économie.

Peu d'expériences s'écartent d'une allocation selon « les droits du grand-père », qui entérine les conditions d'accès préexistantes.

Précaution et expertise

Suite aux crises sanitaires qu'a connues l'Europe pendant les années 90, des structures nationales et européennes dédiées à l'expertise scientifique des risques ont été créées. Il est aujourd'hui possible de dresser un premier bilan de ces initiatives et de recenser les fonctions connexes nécessaires pour que les acteurs, publics et privés, et les citoyens s'approprient cette expertise. L'Iddri a analysé cette étape de la mise en œuvre de la précaution en Europe lors d'un atelier, dont les actes sont parus en 2004.

Ce travail transversal s'est accompagné d'une réflexion spécifique touchant au changement climatique, thème exemplaire des liens entre science, expertise, négociations, décisions et politiques publiques et s'inscrivant de surcroît dans un cadre multilatéral. Afin de rendre accessibles les acquis et controverses scientifiques, l'Iddri a publié une lecture commentée du troisième rapport du GIEC. Avec un objectif similaire, il co-organise un séminaire régulier sur l'évaluation des risques climatiques, proposant un cadre d'échange aux scientifiques et aux acteurs, publics et privés.

Mise en œuvre de la précaution en Europe et expertise

L'expertise exercée par les scientifiques se distingue de la recherche. Elle peut se limiter à dresser un état des connaissances ou aller jusqu'à la délivrance d'avis à la demande d'un commanditaire. L'expertise entretient des liens étroits avec la recherche : elle s'en nourrit et peut la nourrir en retour.

Mettre en œuvre l'expertise dans une agence publique suppose de gérer des interfaces : en amont, avec la recherche, qui obéit à des logiques différentes ; en aval, avec la collecte des données. Ces différentes sphères doivent interagir harmonieusement pour que la puissance publique puisse disposer d'une expertise de qualité, en temps voulu.

Plusieurs conditions doivent être remplies pour produire une expertise légitime et pertinente pour la décision. Tout d'abord, pour qu'un chercheur soit incité à s'impliquer dans l'expertise, celle-ci doit être valorisée par son institution, ce qui nécessite notamment de mettre en place de nouveaux modes d'évaluation.

La légitimité de l'expertise se mesure ensuite à l'aune de plusieurs critères. Tout d'abord, la qualité de l'expertise nécessite de faire appel à des scientifiques reconnus par leurs pairs pour leurs compétences ; elle s'obtient de manière complémentaire à partir de règles procédurales qui permettent d'associer à l'exercice une pluralité d'experts suffisante en termes de disciplines et de logiques d'intérêts. Enfin, il est important d'imposer des règles procédurales où les experts engagent leur responsabilité en signant individuellement et collectivement les avis qu'ils délivrent.

En outre, produire une expertise pertinente pour fonder les décisions suppose l'existence de données et la possibilité d'y accéder. Des mécanismes efficaces doivent être mis en place à l'échelle nationale pour que les sphères de la recherche et de la production alimentent les bases de données, et à l'échelle européenne pour homogénéiser les données. Une autre difficulté est liée à la confidentialité de certaines informations produites dans l'industrie, ce qui limite les champs accessibles à l'expertise.

L'expertise entretient des liens étroits avec la recherche : elle s'en nourrit et peut la nourrir en retour.

Enfin, les experts doivent produire des rapports compréhensibles par les décideurs politiques. Ceci suppose une médiation entre eux et la formation des élus et des membres de l'administration pour les familiariser avec les notions scientifiques de base.

L'observation des institutions européennes chargées de gérer et d'évaluer les risques permet de constater que la doctrine de séparation des fonctions d'évaluation et de gestion des risques n'a pas le même succès partout. Seule l'agence fédérale allemande d'évaluation des risques sanitaires liés aux aliments appliquerait strictement cette doctrine. La diversité des structures administratives, politiques, territoriales des Etats membres, les aléas des processus de décision, les spécificités des secteurs économiques, comme l'agroalimentaire ou la pharmacie, génèrent une grande diversité de systèmes d'évaluation et de gestion des risques sanitaires.

Par ailleurs, comme le montre l'Agence européenne de sécurité sanitaire des aliments, il est encore difficile de concevoir un fonctionnement complémentaire entre agences nationales et européennes. L'échelon européen doit se consacrer en priorité à la collecte et à l'ho-

mogénéisation des données, à la veille et à l'alerte. La précaution nécessite de suivre des facteurs de faible amplitude sur des temps longs, ce qui exige des moyens humains et matériels non négligeables adossés à un dispositif d'arbitrage adéquat.

Le champ d'évaluation des risques à l'échelle européenne est limité par deux facteurs. D'une part, le risque subi par les citoyens d'un Etat dépend des modalités de gestion dans leur pays (application des réglementations et des contrôles, suivi, etc.) et échappe donc à la compétence européenne. D'autre part, le risque réel, lié aux pratiques, comportements et préférences des populations, varie de l'échelon national aux échelons locaux, particulièrement dans le domaine alimentaire (nutrition).

La création des structures chargées de l'évaluation des risques et de la veille sanitaire et environnementale, ou leur recomposition, oblige également à penser les relations, d'une part entre ces structures et d'autre part avec leurs organismes de tutelle, particulièrement en situation d'urgence. En Europe, la multiplication des organismes chargés d'expertiser les risques à des fins de décision publique ne peut être qu'une réponse – de nature technique – apportée par le politique pour éviter tout défaut de précaution. Elle ne peut ni se substituer à la mise en œuvre de politiques de précaution, ni protéger des effets d'inertie des manquements précédents. Les outils sont destinés à informer les politiques. Encore faut-il les utiliser à bon escient.

La multiplication des structures ne peut se substituer à la mise en œuvre de politiques de précaution.

Les nouveaux dispositifs d'expertise et de gestion des risques devront être évalués, suivis et améliorés en prenant en compte la santé publique et les dimensions politique, diplomatique, médiatique, économique et judiciaire. Un effort collectif rigoureux et soutenu d'accompagnement des nouvelles structures pour la mise en œuvre de la précaution – dans ses aspects scientifiques et techniques, juridiques, d'information et d'éducation – est indispensable. C'est à ce seul prix que pourront être développés des outils et des méthodes à la fois efficaces pour appréhender les risques et suffisamment compréhensibles par les populations et les différentes catégories d'acteurs. C'est également à cette condition que pourront être élaborés des modèles attractifs pour d'autres régions du monde et proposés des outils d'évaluation des risques dans des instances internationales (Codex Alimentarius...).

Recherche, expertise et décision

Dans son troisième rapport d'évaluation publié en 2001, le GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat) a délivré un diagnostic unanime : les émissions de gaz à effet de serre et d'aérosols dues aux activités humaines qui modifient la composition de l'atmosphère entraînent d'ores et déjà des changements du système climatique. Les effets de la hausse des températures sur les systèmes biologiques sont sensibles. Dans toutes les projections fondées sur les scénarios d'émissions élaborés par le GIEC, la température moyenne globale et le niveau moyen de la mer devraient s'élever, avec des effets préoccupants sur les écosystèmes et les activités humaines. Le rapport regroupe les contributions de trois groupes de travail : La base scientifique du changement climatique (groupe 1) ; Impacts, adaptation et vulnérabilité (groupe 2) ; Mesures de réduction des émissions (groupe 3).

Le premier rapport d'évaluation du GIEC, paru en 1990, est la première traduction en termes d'expertise internationale du signal d'alerte lancé par la communauté scientifique sur le sujet. Ce signal reposait sur des données indiscutables : la croissance dans l'atmosphère de la concentration en dioxyde de carbone et autres gaz à effet de serre (GES), comme le méthane, depuis le début de l'ère industrielle. Il est alors apparu nécessaire d'évaluer l'importance des conséquences de ces modifications atmosphériques d'origine humaine et de créer une structure chargée d'organiser l'expertise à l'échelon international, sous la double tutelle de l'Organisation météorologique mondiale et du Programme des Nations unies pour l'environnement.

Le second rapport d'évaluation avait un triple objectif : vérifier si les connaissances scientifiques confirmaient le risque de changements climatiques liés aux activités humaines ; évaluer les impacts de ces changements éventuels et leurs conséquences socioéconomiques ; analyser les mesures visant à réduire les émissions des gaz à effet de serre – l'élaboration du rapport a débuté après l'adoption de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques à Rio en 1992.

Les objectifs du troisième rapport ont été fixés dans un contexte de négociations intenses pour la rédaction du protocole de Kyoto – le Mandat de Berlin (1995) stipulant que la négociation devait s'appuyer entre autres sur les travaux du GIEC. Le groupe 1 était chargé de préciser l'ampleur du réchauffement selon les scénarios d'émissions fournis par un rapport spécial du GIEC ; le groupe 2, d'approfondir la question des impacts et de la vulnérabilité et d'aborder celle de l'adaptation ; le groupe 3, d'embrasser à la fois les aspects scientifiques, technologiques et socioéconomiques des mesures de réduction des émissions. En tentant de répondre à la demande formulée par les gouvernements et les acteurs économiques, le rapport du groupe 3 met l'accent sur l'évaluation des coûts liés au respect des objectifs de réduction des émissions de GES.

Si la littérature scientifique embrasse tous les aspects du changement climatique, elle fait état de fortes incertitudes.

Si la littérature scientifique est foisonnante et embrasse tous les aspects du changement climatique, elle fait état, pour nombre de sujets, de fortes incertitudes, qui caractérisent le statut des connaissances scientifiques et illustrent la complexité des questions. En outre, dans de nombreux cas, l'interprétation des données d'observation, des résultats d'analyse et des modèles fait l'objet de controverses scientifiques, comme par exemple celle sur le rôle des nuages et de la vapeur d'eau dans les rétroactions atmosphériques.

Lors de leur parution, les rapports d'évaluation donnent lieu à des débats intenses hors de la communauté scientifique, qui reposent essentiellement dans les résumés pour décideurs. Or, ces résumés, qui allient la recherche de consensus au souci de concision, peinent à rendre compte de la matière du rapport : détail des observations, explicitation des types d'incertitude, analyse des controverses scientifiques.

Alors que le quatrième rapport du GIEC est en cours d'élaboration et que continuent d'apparaître des publications remettant en cause les résultats du troisième rapport – semant la confusion auprès du public, de décideurs politiques, voire de scientifiques non spécialistes des questions climatiques –, il a semblé important à l'Iddri d'éclairer les principaux points du débat et d'apprécier le statut des controverses scientifiques au regard des décisions qui doivent être prises aujourd'hui.

Un ouvrage, « Science du changement climatique. Acquis et controverses », a été publié. Il est destiné aux décideurs, publics et privés, aux scientifiques et aux experts. Afin de rendre compte d'une pluralité de

points de vue, des scientifiques d'origines, de disciplines et d'objets d'étude variés ont été sollicités. Ils rendent compte de leur expérience au sein du GIEC ou évoquent tel ou tel aspect du rapport, parfois technique (potentiels et coûts de réduction des émissions de gaz à effet de serre), ou présentent l'état d'une controverse (rôle des nuages et de la vapeur d'eau dans le changement climatique). Hervé Le Treut, Jean-Pascal van Ypersele et Jean-Charles Hourcade sont les responsables scientifiques respectivement des chapitres 1, 2 et 3.

Depuis la création du GIEC, les trois groupes de travail poursuivent des objectifs différents et possèdent leur identité propre en termes de disciplines convoquées et de compétences. La durée d'élaboration des rapports ne facilite pas les interactions. Pourtant, à mesure que les travaux progressent, il devient urgent de renforcer ces dernières. Déjà, le groupe 1 fait appel aux travaux du groupe 3 sur les scénarios d'émissions de GES. Dans l'évaluation des politiques et mesures à mener, ainsi que le calendrier de celles-ci, le groupe 3 tient compte des inerties du système climatique. Le groupe 2 alerte sur la nature des dommages constatés et attendus. Enfin, certaines questions concernent les trois groupes, comme l'incertitude, ou encore le lien entre changements climatiques et développement durable.

Améliorer les travaux de recherche et d'expertise pour qu'ils soient plus utiles aux décideurs et acteurs du changement climatique, favoriser les travaux scientifiques pluridisciplinaires, cela implique de progresser sur plusieurs questions : la représentation des risques climatiques dans le discours scientifique ; la communication sur des problèmes scientifiques complexes (notamment en raison de leur caractère incertain) ; la construction d'objets de recherche communs aux disciplines convoquées, en intégrant dans un même cadre les connaissances et les outils de chacune ; ou encore la promotion de recherches répondant aux attentes de la société et utiles à la décision.

Partant de ces constats, l'Id드리, en partenariat avec le Cired, l'IPSL et l'ENS, organise un séminaire « Evaluer les risques climatiques : enjeux pour la décision, enjeux pour la recherche ». S'y réunissent les différentes communautés scientifiques impliquées dans les recherches sur le changement climatique et l'expertise au sein du GIEC, l'administration, les entreprises, notamment dans les secteurs vulnérables, et des élus locaux. L'objectif est de partager les analyses sur les impacts du changement climatique à partir des questions et des besoins exprimés par les acteurs concernés.

**Créer un cadre de réflexion,
de débat et d'initiative
pour les scientifiques
des différentes disciplines,
l'administration,
les entreprises
et les élus locaux.**

Changement climatique

Le changement climatique a continué d'occuper une place centrale dans les travaux de l'Iddri, reflétant l'importance des enjeux qu'il soulève pour le développement durable.

Un premier travail a porté sur les tendances d'émissions de CO₂ en Europe depuis 1990 et sur les changements structurels qu'elles traduisent, en s'interrogeant sur leurs impacts et leur conformité avec l'objectif de stabilisation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère énoncé dans la Convention cadre sur les changements climatiques. Les principaux résultats de cette étude ont été discutés par des experts européens lors d'un atelier international, à Paris, et présentés à Bruxelles, à l'occasion d'une réunion organisée par le Centre for European Policy Studies.

Un deuxième travail a été consacré aux effets sur l'économie des mécanismes visant à limiter les émissions de CO₂. En premier lieu, l'Iddri a poursuivi l'animation d'un groupe de travail sur les liens entre compétitivité de l'industrie et politiques climatiques. Il a aussi élaboré un programme de recherche visant à évaluer les transformations induites par une politique climatique ambitieuse de baisse du contenu de carbone dans l'économie à l'horizon 2050.

C'est également l'horizon 2050 qui a été retenu par le CLIP, dont l'animation est assurée par l'Iddri, pour deux études sur les enjeux de la séquestration du CO₂ dans le monde et ses limites. La première concerne la capture et le stockage géologique du CO₂ et la seconde traite du stockage biologique du carbone et de la substitution d'énergies fossiles par la biomasse. Ces études feront l'objet d'une publication dans *Les Cahiers du CLIP*, en 2005.

Enfin, l'Iddri a mobilisé son effort d'analyse sur les marchés de droits d'émissions de carbone en application du protocole de Kyoto. Ces marchés se mettent progressivement en place et déjà s'écartent du schéma initialement prévu. Cette analyse s'est appuyée sur un atelier organisé à Paris et s'est poursuivie par la participation à un ouvrage collectif à paraître « Climate Change and Carbon Markets ».

« Décarboniser » l'économie : conséquences pour l'industrie

Les discussions sur la politique du climat s'intéressent aux effets à court terme du système européen de quotas d'émissions négociables et au régime global qui doit conduire à des réductions substantielles des émissions de gaz à effet de serre (GES). Le séminaire « Politique climatique et compétitivité », qui s'est poursuivi en 2004, a cherché à dépasser le cadre étroit de la mise en œuvre de la directive européenne sur les quotas d'émissions négociables pour aborder les effets possibles d'une contrainte environnementale unilatérale sur l'industrie européenne dans les secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre et ouverts à la concurrence internationale. Trois questions essentielles ont été cernées : la perte de compétitivité induite et les conséquences potentielles en termes de délocalisation au profit de « havres de pollutions » situés dans des pays qui ne sont pas soumis à une contrainte similaire ; les limites de l'efficacité des politiques unilatérales se traduisant par des « fuites de carbone » hors de la zone géographique couverte par les politiques climatiques ; l'impact de ces politiques publiques sur les dynamiques d'investissement et de recherche-développement dans les secteurs concernés. Ces analyses sont reprises et développées dans une *Note de l'Iddri* à paraître « Compétitivité et politique climatique ».

Au-delà de ces analyses de court et moyen terme, il reste difficile d'imaginer comment les économies des pays industrialisés peuvent s'engager à plus long terme sur une voie où l'utilisation du carbone serait fortement réduite. En dehors de quelques concepts technologiques proposés pour les systèmes énergétiques futurs, les effets de ces profonds changements sur l'industrie restent encore mal compris. En particulier, les outils de modélisation pour appuyer les travaux de prospective représentent mal les enjeux du débat en termes d'innovation, de cycle d'investissement ou d'interaction entre les différents secteurs.

En partenariat avec un collectif d'industriels regroupés au sein de l'association Entreprises pour l'environnement (EPE), l'Iddri a structuré un projet de recherche sur trois ans visant à progresser dans la représentation des transformations induites à long terme par des politiques climatiques ambitieuses. Ce projet part du constat que les politiques publiques mises en œuvre à l'échelle européenne, nationale ou locale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre vont se traduire par une évolution importante de la demande finale adressée aux différents secteurs industriels, bien au-delà du seul secteur de l'énergie. Largement ignorées aujourd'hui, ces interactions pourraient avoir un impact aussi significatif que les changements techniques nécessaires pour réduire les émissions directes.

L'étude se déroule dans un contexte marqué par l'incertitude : sur l'après-2012, d'une part, malgré l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto ; sur le système européen de quotas d'émissions négociables, d'autre part. Elle s'appuie sur cinq hypothèses. Le danger lié au changement climatique découlant en partie des activités humaines se confirmera et sera de plus en plus reconnu (première hypothèse). Les gouvernements seront donc conduits à mettre en place des politiques et des mesures afin d'obtenir des réductions plus sévères des émissions de gaz

Il reste difficile d'imaginer comment les économies des pays industrialisés pourraient s'engager sur une voie où l'utilisation du carbone serait fortement réduite.

à effet de serre dans le moyen et long terme, ce qui aura des effets sur la production, la consommation et les infrastructures, particulièrement dans leur dimension énergétique (deuxième hypothèse). Ceci ne sera possible – et acceptable – que dans un cadre international qui englobe tous les pays, développés et en développement, gros émetteurs de GES avec des modalités prenant en compte les circonstances particulières et l'état de développement du pays (troisième hypothèse). Ce cadre (qui pourrait être établi sous différents schémas) n'entrera pas en vigueur avant 2012 et sera vraisemblablement différent du schéma adopté pour la première période du protocole de Kyoto. Des objectifs indexés sur la croissance économique, des mécanismes de projet étendus par secteur,

**De telles réductions
demanderont des
changements considérables
de comportement
de la part de tous les
consommateurs d'énergie.**

des prix plafonds pour le marché des émissions, l'organisation de coopérations portant sur la technologie, des actions spécifiques pour l'adaptation des zones vulnérables au changement climatique, sont des exemples de dispositifs qui pourraient figurer dans un cadre international pour l'après-2012 (quatrième hypothèse). De toutes les façons, les mesures adoptées pour réduire les émissions de GES dans une proportion compatible avec la stabilisation du climat auront de profondes conséquences sur toutes les activités économiques, sur les marchés et sur les comportements des clients (cinquième hypothèse).

Face aux objectifs de réduction, sur le moyen et le long terme, des émissions de GES, notamment celles de CO₂ liées à l'énergie, les activités non industrielles (habitat, services, transports, agriculture) comme le secteur industriel devront réduire fortement leurs émissions bien au-delà de ce qui est envisagé pour la première période d'engagement du protocole de Kyoto. De telles réductions demanderont des changements considérables de comportement de la part de tous les consommateurs d'énergie. Ces changements reposeront en grande partie sur les modifications apportées aux infrastructures et aux produits procurant l'énergie (chaleur, lumière, mobilité, etc.) ou participant à l'efficacité de sa consommation.

L'objectif central de l'étude est de faire travailler ensemble des experts de l'industrie et des économistes afin qu'ils évaluent les conséquences d'une forte limitation des émissions de carbone sur plusieurs secteurs industriels et leurs marchés, tout en maintenant, autant que possible, la cohérence entre les évolutions des différents secteurs.

Les résultats devraient contribuer à définir les politiques et les mesures appropriées et réalistes à même d'atteindre l'objectif de réduction des émissions avec un coût économique et industriel minimal. Une attention particulière sera portée à la prise en compte dans les politiques des rythmes propres à chaque secteur, de renouvellement du capital productif pour maximiser l'impact de l'adoption de nouvelles technologies au moindre coût.

Les enjeux de la séquestration de CO₂ dans le monde

La séquestration du CO₂ a fait l'objet de deux études réalisées par le CLIP. La première a pour objectif de dresser un bilan, à l'horizon 2050, du potentiel mondial de capture et de stockage géologique du carbone émis par la production d'électricité d'origine fossile. Pour le stockage ont été pris en compte les gisements de pétrole et de gaz, sites les mieux connus aujourd'hui. Dans un premier temps, pour les différentes régions du monde, les potentiels de capture ont été estimés en faisant l'hypothèse d'un développement massif des techniques de capture dans les centrales de production d'électricité. Puis les capacités de stockage de chacune des régions identifiées ont été mises en regard des potentiels de capture.

En 2050, les émissions de CO₂ issues de la production d'électricité d'origine thermique s'élèveront à près de 25 Gt par an, soit 3,5 fois le niveau de 2000, selon le scénario de référence établi pour le GIEC. Les centrales fonctionnant au charbon, notamment en Chine, représenteront 60 % de ces émissions en 2050. Le cumul des émissions entre 2000 et 2050 s'élèvera alors à 870 Gt de CO₂.

Selon le taux d'équipement en systèmes de capture des nouvelles centrales électriques à partir de 2020, les estimations du potentiel mondial de stockage de CO₂ dans les gisements de pétrole et de gaz varient de 560 et 1 170 Gt. Le Moyen-Orient et la Russie couvrent 60 % de ce potentiel. Du fait des contraintes de transport de CO₂, les potentiels de capture dans les centrales électriques et de stockage dans les puits de pétrole et gaz sont comparés à l'échelon régional.

A l'échelle mondiale, le potentiel de stockage de CO₂ suffirait à absorber les 460 Gt capturées entre 2020 et 2050. Cependant, à l'échelle régionale, les disparités sont importantes entre la capture et le stockage possibles. Le potentiel de capture et de stockage se réduit sensiblement si la distance seuil entre la source d'émissions et les sites de stockage est inférieure à 1 000 km. Dans ce cas, les pays couvrant 80 % du potentiel de capture ne pourraient stocker que 126 Gt de CO₂, évitant 16 % de leurs émissions d'origine électrique cumulées entre 2000 et 2050. Parmi ces pays, la Chine, l'Inde et les Etats-Unis, couvrant 53 % du potentiel mondial de capture, pourraient stocker 72 Gt de CO₂, n'évitant que 14 % de leurs émissions d'origine électrique cumulées pendant la même période.

La Chine, l'Inde et les Etats-Unis, couvrant 53 % du potentiel mondial de capture, pourraient stocker 72 Gt de CO₂, n'évitant que 14 % de leurs émissions d'origine électrique.

La seconde étude évalue les capacités de prélèvement de la biomasse que peuvent offrir les plantations forestières et les gains d'émissions de CO₂ permis si des produits-bois se substituent à des énergies fossiles. Elle met en évidence les principaux facteurs intervenant dans les bilans de carbone et évalue les potentiels de stockage du carbone et de substitution selon les régions du monde à l'horizon 2050 et 2100.

Le potentiel de surfaces disponibles pour de nouvelles plantations forestières apparaît comme un élément essentiel. Il est conditionné par l'évolution de la demande alimentaire et des rendements agricoles. Une fourchette très large a volontairement été retenue, compte tenu des fortes incertitudes qui pèsent sur les perspectives agricoles mondiales.

Trois scénarios d'exploitation forestière dédiés à la production de bois-énergie ou de bois-matériau ont été élaborés, un quatrième

concerne des plantations sans exploitation. Les bilans incluent le carbone stocké dans la biomasse aérienne et souterraine et les émissions de carbone évitées grâce à l'usage de produits-bois issus des plantations en remplacement d'énergies fossiles ou de matériaux produits à partir d'énergies fossiles.

À l'échelle mondiale, les gains potentiels de CO₂ cumulés entre 2000 et 2050 varient de 2 Gt à 28 Gt selon les disponibilités en terre et les scénarios d'exploitation (soit entre 0,5 et 5 % des émissions anthropiques attendues sur la période). Les meilleurs résultats sont obtenus pour les scénarios de plantation forestière à courte rotation, en particulier pour la production de bois-énergie.

À l'échelle mondiale, les gains potentiels de CO₂ cumulés entre 2000 et 2050 varient de 2 Gt à 28 Gt selon les disponibilités en terre et les scénarios d'exploitation.

Dans la majorité des scénarios, les débouchés sont une contrainte majeure. Par exemple, la substitution de bois-matériau à des matériaux à fort contenu en carbone s'avère particulièrement intéressante, mais les débouchés restent à conquérir.

L'héritage laissé au-delà de 2050 diffère selon les scénarios. Dans le cas de plantations pour la production de produits-bois se substituant à des énergies fossiles, les gains de carbone obtenus en 2050 seront définitifs. En revanche, dans le cas de plantations sans exploitation, les gains de carbone, résultant d'une variation de stock, seraient réversibles si l'usage des terres venait à changer.

Enfin, les gains de carbone liés à des plantations forestières ne sont significatifs, selon les scénarios, qu'au-delà de 2030 ou 2050, voire plus pour les longues rotations. Une politique de plantations forestières pour lutter contre le changement climatique est donc une stratégie de long terme. Elle ne peut en aucun cas remplacer les politiques de réduction des émissions de CO₂.

Transformations sectorielles d'émissions de CO₂ en Europe

La stabilisation des émissions de CO₂ de l'Union européenne observée durant la dernière décennie n'est pas due à la lutte contre le changement climatique. Elle s'explique surtout par la réunification allemande et par la réforme du secteur de l'électricité au Royaume-Uni, marquée par la substitution rapide du charbon par le gaz naturel. La probabilité que des événements de cet ordre se reproduisent étant faible, il est nécessaire d'analyser les tendances de fond des émissions.

Les émissions directes de l'industrie ont décliné grâce à l'amélioration constante de l'efficacité énergétique et à une forte pénétration de l'électricité. En intégrant les émissions indirectes liées à la production d'électricité, les émissions de CO₂ de l'industrie européenne se sont à peu près stabilisées depuis 1994. En revanche, il est impossible d'affirmer que les gains d'efficacité à venir vont compenser l'apparente croissance de la demande pour des produits intensifs en carbone tels que le ciment, l'acier ou le verre.

Malgré les gains d'efficacité énergétique, la consommation d'énergie dans le secteur de l'habitat continue d'augmenter dans la plupart des pays du fait de l'accroissement des surfaces et du confort. Ce

phénomène est renforcé par la réduction de la taille des ménages. Significative dans les années 80, elle se poursuit dans le nord de l'Europe, s'étend au sud de l'Europe et se produira probablement dans les nouveaux pays membres. Seules des politiques ambitieuses de réhabilitation des logements existants permettraient d'inverser les tendances d'émissions dans ce secteur. Jusqu'à maintenant, très peu de pays se sont engagés dans cette voie.

Dans l'Europe des 15, la croissance économique provient essentiellement du secteur tertiaire. Pendant les années 90, la valeur ajoutée et les surfaces dédiées aux activités tertiaires se sont accrues respectivement de 35 % et de 32 %. Les gains d'efficacité énergétique ne compensent pas « l'effet parc » et la pénétration de l'électricité est particulièrement forte du fait du développement des équipements électriques et de la climatisation. Les émissions de CO₂ par employé du tertiaire proviennent en majorité des émissions indirectes dues à la consommation d'électricité.

Les transports, notamment de marchandises, connaissent une croissance accélérée dans tous les pays – c'est en Espagne et au Portugal, pays faiblement dotés d'infrastructures ferroviaires, que le trafic de marchandises par unité de PIB est le plus élevé. En dix ans, les émissions de CO₂ provenant du transport se sont accrues de 18 % dans l'UE à 15. Si le potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules reste important, il risque d'être annihilé par la croissance continue du trafic, de la puissance et de l'équipement des véhicules. Inverser les tendances d'émissions dans ce secteur est un défi majeur pour l'Union européenne dans les décennies à venir.

Les émissions de CO₂ dans le secteur de l'électricité diminuent légèrement malgré une forte croissance de la demande. Comme indiqué plus haut, le contenu en carbone de la production d'électricité a fortement baissé en Allemagne et au Royaume-Uni pour des raisons structurelles. La substitution du charbon par le gaz pourrait permettre de réduire les émissions totales de l'UE à 15 de 5 à 10 %. Cependant, selon le scénario de référence de la direction générale de l'énergie et des transports (Commission européenne), la consommation d'électricité pourrait croître de 50 % à l'horizon 2030.

La Commission européenne impulse une dynamique de développement des énergies renouvelables et de la cogénération. Toutefois, renforcer la place de ces énergies dans la production d'électricité suppose de conduire une politique ambitieuse de maîtrise de la demande. Dans le contexte actuel, il est difficile de mesurer l'impact de la directive sur les permis d'émissions négociables, en particulier sur le prix et la demande d'électricité.

Partout en Europe, la demande d'énergie continue de croître, tout particulièrement dans l'habitat, le tertiaire et les transports. Bien que l'écart de revenu par habitant entre le sud de l'Europe (Portugal, Espagne, Grèce) et le nord persiste – et devrait se maintenir à l'horizon 2030 –, les modes de vie convergent. Les pays du sud de l'Europe voient leurs besoins en énergie se rapprocher de ceux du nord sans pour autant bénéficier de technologies performantes. La part du charbon dans la production d'électricité reste importante et le transport routier croît à vive allure. Ces pays ne semblent donc pas faire mieux que le reste des pays de l'Union en matière de sobriété énergétique.

Quant aux dix nouveaux membres de l'Union européenne, si leurs gains d'efficacité énergétique sont potentiellement élevés, il en est de

La stabilisation des émissions de CO₂ de l'Union européenne s'explique surtout par la réunification allemande et par la réforme du secteur de l'électricité au Royaume-Uni.

Diminuer la demande d'électricité et de transport et réhabiliter les logements existants sont les trois chantiers prioritaires.

même de leurs besoins non satisfaits. La consommation d'énergie par habitant y est plus faible que dans l'Europe des 15, et le restera à l'horizon 2030 selon le scénario de référence de la Commission européenne. Représentant 12 % de la consommation énergétique de l'Europe à 25, ces pays pèsent relativement peu dans le bilan global de l'UE. Limiter la croissance de leurs émissions de CO₂ est nécessaire, mais ne modifiera pas les tendances d'émissions de l'Europe. Les besoins en énergie des pays de l'UE à 15 continuant d'augmenter, le poids de ces pays dans les émissions de l'UE restera dominant dans le futur, comme leur responsabilité de mettre en œuvre des politiques de lutte contre le changement climatique.

Dans ce contexte, il n'est pas certain qu'un simple renforcement des politiques en place permettra à l'Europe de respecter ses engagements pour la période 2008-2012, et encore moins d'infléchir ses émissions de manière significative. Une fois que les mesures à faible coût et non reproductibles auront épuisé leurs effets, le risque est de devoir faire face à une dérive incontrôlable des émissions. Ce sont donc des changements structurels qu'il convient d'envisager. Diminuer la demande d'électricité et de transport, et réhabiliter les logements existants sont les trois chantiers prioritaires que l'Europe et ses pays membres doivent entreprendre pour infléchir leurs émissions à long terme. Si les situations sont diversifiées selon les pays et marquées par des histoires particulières, invoquer des circonstances nationales difficiles paraît aujourd'hui dérisoire au regard des enjeux du changement climatique.

Marchés de droits d'émissions de carbone : de la théorie à la pratique

Le protocole signé en 1997 à Kyoto introduit une forme radicalement nouvelle de régime international, fondée sur des objectifs quantifiés de résultat et l'instauration d'un marché de quotas d'émissions. Cette architecture soutenue par les Etats-Unis s'est imposée face à la vision européenne, qui privilégiait une approche basée sur la coordination des politiques et des mesures, à la suite d'une active promotion de la part des secteurs industriels, des économistes et d'une partie des acteurs non gouvernementaux. Ce mécanisme autorise un pays dont les coûts de réduction seraient excessifs à dépasser son quota, à condition de financer, *via* le marché, des réductions équivalentes dans un pays où des actions de réduction moins coûteuses seraient encore possibles. Il devait permettre d'atteindre les objectifs fixés au coût minimal. L'émergence d'un prix international du carbone pouvait ainsi devenir la référence commune pour guider l'action et les choix d'investissement des gouvernements et des agents économiques à l'échelle mondiale.

La thèse s'appuyait sur l'expérience réussie de la régulation des émissions de SO₂ aux Etats-Unis, où l'instauration d'un marché de droits a fortement contribué à diminuer les coûts de réduction initialement anticipés. L'application de ce mécanisme aux gaz à effet de

serre devait permettre de profiter pleinement de l'apport du marché en autorisant une plus grande flexibilité sur la nature des actions, le lieu et la période de leur réalisation. Les nombreuses analyses économiques produites en support à la négociation sont venues renforcer cette thèse en quantifiant les bénéfices escomptés d'un régime d'échange par rapport à un scénario où chaque pays devrait assumer seul ses engagements.

Bien que l'entrée en vigueur du protocole Kyoto soit récente et perturbée par le retrait américain, il est possible et utile de discuter de l'écart d'ores et déjà observable entre cette vision, idéale mais simplificatrice, et la réalité, plus complexe, de l'architecture qui se met en place. L'Iddri a axé son analyse sur deux niveaux complémentaires : la création d'un marché international de droits d'émissions pour les gouvernements dans le cadre de l'article 17 du protocole de Kyoto ; la mise en place du marché européen de droits d'émissions pour les industries fortement émettrices.

En plaçant les parties au protocole de Kyoto, c'est-à-dire les Etats, au centre du mécanisme d'échange, l'article 17 s'écarte sensiblement du modèle théorique de l'échange. Trois raisons principales sont identifiées. Tout d'abord, même si le protocole prévoit la possibilité d'attribuer une partie des allocations initiales des pays aux agents économiques, cet instrument n'est pas pertinent en dehors des grandes industries fortement émettrices (électricité, sidérurgie, etc.). Dans les pays ayant décidé de mettre en œuvre des marchés de droits, une large part des inventaires d'émissions restera soumise à des formes traditionnelles d'intervention publique (réglementations, taxes, incitations...) qu'il est difficile, et pas nécessairement pertinent, de calibrer en se fondant sur une valeur unique du carbone. Ensuite, la diversité des actions à entreprendre pour atteindre les niveaux de réduction requis à long terme ne peut être conçue et hiérarchisée avec pour seul critère le prix révélé par le marché. Enfin, le recours à l'échange et le choix des partenaires s'inscrivent dans un jeu politique complexe dans lequel la minimisation du coût n'est pas le critère central. Ces constatations n'invalident pas l'intérêt de recourir à l'article 17, mais relativisent son rôle comme instrument central d'optimisation économique. En revanche, cet article offre aux parties la flexibilité nécessaire pour compléter les actions nationales et, le cas échéant, pallier leur insuffisance.

En plaçant les Etats au centre du mécanisme d'échange, l'article 17 s'écarte sensiblement du modèle théorique de l'échange.

La seconde phase de l'analyse s'est attachée à comprendre le développement possible du système de quotas échangeables mis en œuvre par l'Europe et son articulation avec le marché intergouvernemental régi par l'article 17 du protocole de Kyoto. A mesure que se met en place ce mécanisme nouveau, il apparaît de plus en plus clairement que le schéma théorique initial, qui faisait l'hypothèse d'un marché homogène entre Etats et entités économiques, doit céder la place à une architecture plus complexe où co-existeront plusieurs marchés répondant à des rationalités d'acteurs et des contraintes différentes, et conduisant par conséquent à l'émergence de plusieurs prix du carbone. Quelles que soient les évolutions envisageables en matière d'ouverture vers d'autres marchés internationaux, il demeure que le marché entre industries se conçoit comme imbriqué dans le régime de Kyoto et que cette articulation constitue un champ d'intervention publique. Cette interdépendance entre le régime international et le système d'échange européen se reflète également dans une procédure d'allocation par périodes successives de cinq ans (trois ans pour la

première), par opposition au régime américain de marchés du SO₂, où les droits ont été alloués sur très longue période. Limité dans son horizon par la dynamique des négociations internationales, le système d'échange européen ne parvient pas à fournir aux acteurs un signal suffisamment stable à long terme pour leur permettre d'envisager leur politique d'investissement. Le déficit d'anticipation est particulièrement patent dans le secteur de l'électricité, où une part majeure du parc de production européen doit être renouvelée dans les deux prochaines décennies. Là encore, la dynamique des acteurs et la possibilité de voir se développer des stratégies contre-productives ne sont pas anticipées dans les modèles économétriques. Par simplification, ces modèles évoluent dans un univers de contraintes prédéfinies et connues de tous les acteurs, permettant une optimisation effective des choix d'investissement entre les différentes périodes d'allocation.

Ressources naturelles

C'est en premier lieu sous l'angle de la biodiversité et des deux principaux volets en discussion dans le cadre de la CDB que l'Iddri a contribué à la réflexion sur les ressources naturelles. Sur les moyens de parvenir au partage juste et équitable des avantages tirés des ressources génétiques, l'Iddri a poursuivi ses travaux en mettant l'accent sur les mesures prises par les utilisateurs, notamment les certificats d'origine. Une table ronde internationale a précisé les contours possibles d'un système fondé sur les certificats d'origine et une *Synthèse* a dressé l'état de l'art de la question.

Quant au débat international sur les savoirs et savoir-faire locaux sur la nature, il se focalise sur la dimension politique de l'autochtonie et sur la propriété intellectuelle, inadaptée à la problématique des communautés autochtones et locales. Or, il existe en France des expériences originales de prise en compte de ces savoirs. Après les avoir recensées, l'Iddri a analysé dans quelle mesure certaines solutions institutionnelles, juridiques ou de politique générale pouvaient apporter des réponses aux questions internationales. Ces éléments ont été présentés lors d'ateliers parallèles à des réunions internationales – CDB, à Kuala Lumpur ; OMPI, à Genève – et ont donné lieu à une publication collective, parue en français et en anglais dans la collection *Les notes de l'Iddri* sous le titre « Savoirs et savoir-faire naturalistes locaux : l'originalité française ».

Le second angle d'analyse des ressources naturelles est celui des forêts tropicales humides, tout particulièrement dans le bassin du Congo. Les débats restent vifs entre partisans de la protection des forêts tropicales humides et tenants d'une approche conciliant aménagement durable, conservation et développement des populations locales. Le nombre élevé de parties prenantes et l'approche idéologique de la question rendent difficile la définition de lignes directrices claires en matière de coopération pour conserver la biodiversité. Une conférence-débat a fait le point sur cette question. Par ailleurs, l'éventail des outils pouvant inciter les exploitants à gérer durablement les forêts dans le bassin du Congo fait l'objet du groupe de réflexion sur la valorisation économique des forêts tropicales, animé par l'Iddri et l'AFD dans le cadre du groupe national sur les forêts tropicales humides. Les résultats de ces travaux seront publiés dans le livre blanc en cours d'élaboration.

Comment réguler les échanges de ressources génétiques ?

L'accès aux ressources génétiques et le partage juste équitable des avantages liés à l'utilisation de ces ressources – un des trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB) – est loin d'être atteint et continue de susciter des discussions.

Le cadre international actuel se fonde sur le droit privé et sur des lignes directrices volontaires (c'est-à-dire non contraignantes). Les accords sont des contrats qui établissent « les normes devant régir la cession de ressources génétiques à des fins de recherche, [et éventuellement] de commercialisation, en échange d'avantages accordés à la partie reconnue comme fournisseur [...] ». Ces contrats sont soumis aux législations nationales qui définissent les modalités d'accès aux ressources génétiques présentes sur le territoire et de partage des avantages. Plus de cinquante pays ont adopté, ou sont sur le point d'adopter, de telles législations, exerçant ainsi la souveraineté que la CDB leur reconnaît explicitement.

Les acteurs impliqués dans l'échange de ressources génétiques sont censés coopérer harmonieusement dans ce cadre. Or, à l'inverse, un climat de défiance et de suspicion s'est généralisé, qui se manifeste par une radicalisation des positions en présence et, quelles que soient les précautions prises, par une faible sécurisation juridique des transactions.

Le diagnostic des causes de cette situation diffère selon qu'il émane des pays fournisseurs ou utilisateurs, des communautés autochtones et locales ou des Etats, des chercheurs ou du secteur privé. Il est vrai que la question n'est pas aisée à appréhender en raison de la pluralité des logiques des acteurs et de la forte incertitude entourant la valeur économique des ressources génétiques.

C'est pour sortir de cette impasse qu'a été prise la décision de mettre en place un régime international sur l'accès et le partage des avantages, lors du sommet de Johannesburg. L'objectif est de définir un cadre international perçu comme équitable par les utilisateurs et garantissant un fonctionnement efficace des échanges de ressources génétiques, en application des objectifs de la CDB. Toutefois, les conditions d'une stratégie internationale de coopération entre les acteurs impliqués,

Définir un cadre international perçu comme équitable par les utilisateurs et garantissant un fonctionnement efficace des échanges de ressources génétiques.

conforme à l'approche de la CDB, restent encore à construire. Les négociations intergouvernementales formelles n'offrent pas un cadre approprié pour faire évoluer la situation. Elles portent de plus en plus sur des questions techniques et tendent à opposer deux groupes situés aux extrémités de la chaîne de valorisation, les communautés autochtones et locales et les grandes entreprises multinationales utilisatrices de ressources génétiques. Notamment, le mécanisme actuel d'accès et de partage des avantages laisse de côté la diversité des usages et des logiques d'acteurs à l'œuvre dans le processus d'innovation. Un système de gouvernance en réseau impliquant l'ensemble des utilisateurs et reflétant davantage la réalité des échanges de ressources génétiques est une piste intéressante.

Pour tenir compte de la diversité des attentes et rendre compte de la complexité de la question, l'implication des acteurs concernés par les objectifs de la CDB doit être renforcée. C'est en visant cet objectif que l'Iddri a organisé une table ronde internationale sur les certificats d'origine, en partenariat avec l'université des Nations unies et le Centre de philosophie du droit (UCL, Belgique).

Le certificat d'origine désigne un système standardisé de traçabilité des flux de ressources génétiques. En identifiant la nature des produits échangés, ainsi que l'identité des importateurs et des exportateurs, le certificat d'origine comblerait une des faiblesses du système de régulation internationale : le manque d'articulation entre les juridictions nationales et internationales. De plus, s'il était adopté à l'échelle internationale, les procédures de régulation des différents pays pourraient être harmonisées. Toutefois, le système doit être suffisamment souple pour couvrir différents types de certification selon l'information disponible et les dispositions administratives locales et pour répondre aux attentes hétérogènes des attentes des utilisateurs (privé ou public, communauté, intermédiaire).

Un système de gouvernance en réseau impliquant l'ensemble des utilisateurs et reflétant davantage la réalité des échanges de ressources génétiques est une piste intéressante.

Par ailleurs, afin d'apporter une contribution à la conférence internationale « Biodiversité : science et gouvernance » organisée à Paris en janvier 2005, un groupe de travail réunissant les principaux industriels et centres de recherche utilisateurs de ressources génétiques a été constitué. Cela s'est traduit par une prise de position de certains chefs d'entreprises sur l'intérêt de s'associer à un dialogue constructif avec l'ensemble des parties prenantes.

Savoirs et savoir-faire naturalistes locaux

C'est la synergie entre les initiatives institutionnelles de conservation *in situ*, l'action des collectivités locales et territoriales chargées du développement local et les filières de production et de distribution, qui caractérise le mieux la démarche française de prise en compte des savoirs naturalistes locaux.

Conçus pour valoriser les patrimoines naturels et culturels locaux, les parcs naturels régionaux sont emblématiques de cette synergie. Autour de ces dispositifs de conservation *in situ* se noue un tissu complexe d'institutions et d'initiatives. Dans une logique ascendante, les associations locales utilisent les parcs, régionaux comme nationaux, pour soutenir et promouvoir leurs initiatives de développement et leurs savoir-faire. Des labels et des marques sont créés, qui ont vocation à distinguer les produits, manifestations et services locaux affirmant une sensibilité et un engagement pour les missions des parcs – protection et valorisation de la qualité paysagère, des éléments de la biodiversité et des savoir-faire locaux. En s'appuyant sur des produits et des services à forte valeur patrimoniale et culturelle, des secteurs économiques tels que l'agroalimentaire, le tourisme et l'artisanat ont connu un fort développement.

Une telle synergie est facilitée par l'existence d'un cadre juridique et institutionnel adéquat. Le terroir et le patrimoine sont les notions clés qui fondent cette démarche : ils permettent de prendre en compte les liens entre les communautés locales, leur territoire et leur environnement, de leur donner une valeur ajoutée et donc de les renforcer et de les respecter.

Cependant, l'approche française n'apporte que des réponses partielles aux interrogations soulevées par les communautés autoch-

La synergie entre les initiatives institutionnelles de conservation « in situ », l'action des collectivités locales et territoriales et les filières de production et de distribution caractérise la démarche française.

tones et locales au sein de la CDB, dans la mesure où elle ne prend pas en compte la dimension holiste des savoirs locaux revendiquée par la plupart des groupes autochtones. L'approche en termes de terroir aborde les savoirs locaux uniquement sous l'angle des savoir-faire – un angle également privilégié lorsqu'une valorisation est envisagée. En revanche, elle fournit des pistes intéressantes à ceux qui souhaitent recourir au marché et utiliser les outils existants de propriété intellectuelle dans un sens favorable à la préservation de la biodiversité et des structures environnementales et sociales – villages, paysages, etc. – qui sont le produit de certains de ces savoirs locaux.

Conservation de la biodiversité des forêts tropicales humides

Les stratégies de conservation de la biodiversité des forêts tropicales humides privilégient l'extension d'un réseau d'aires protégées. Dans le bassin du Congo, elles sont freinées par des coûts de gestion et d'opportunité élevés. Il est donc peu probable que les surfaces protégées augmentent significativement à l'avenir.

Ce constat entraîne une réorientation des stratégies selon deux axes : d'une part, le renforcement de la conservation de la biodiversité en dehors des aires protégées au moyen d'instruments réglementaires, économiques et financiers de soutien aux plans d'aménagement durable des concessions forestières ; d'autre part, l'amélioration de l'efficacité des aires protégées existantes. C'est sur ce second point que la conférence-débat « Conservation et valorisation de la forêt tropicale humide » a dégagé des options stratégiques pour guider les acteurs intervenant dans la gestion et la conservation.

Un consensus s'est dégagé pour souligner l'inefficacité des approches dites de « conservation forteresse », qui excluent l'homme des espaces forestiers riches en biodiversité. Les participants ont ensuite cherché à dépasser l'opposition souvent stérile entre conservation et aménagement durable. Une des solutions envisagées consiste à améliorer l'articulation entre des zones dont les finalités sont différentes. Les conflits d'usage sur les ressources forestières pourraient ainsi être limités en construisant des espaces de développement durable combinant aires protégées, concessions forestières industrielles, forêts communautaires et communales et terroirs villageois à dominante agricole ou agroforestière. Des contrats d'aménagement des territoires, valorisant la dimension multifonctionnelle de ces derniers, pourraient être signés entre les parties prenantes – communautés, exploitants industriels, gestionnaires d'aires protégées, municipalités, administration, ONG, chercheurs, etc. Les forêts modèles au Cameroun ou l'approche « paysage » (*landscape approach*) soutenue entre autres par le WWF en Afrique centrale sont des exemples de ce découplage des espaces forestiers.

La gouvernance défaillante des aires protégées reste une question centrale. Nombre de ces aires ont été créées par les Etats sans que des législations adéquates soient formulées ni que des mesures efficaces de conservation soient appliquées sur le terrain. Des intérêts économiques puissants sont en jeu, avec le développement de nouvelles concessions

pétrolières, minières ou forestières. Dans la plupart des pays d'Afrique centrale, les dispositifs réglementaires forestiers ont certes été réformés, mais les approches en matière de conservation ont peu évolué depuis la décolonisation. Les nouvelles législations ne tiennent pas compte des régimes locaux d'usage et d'appropriation de la nature. Par ailleurs, les services de l'Etat chargés de faire respecter les mesures de protection des aires protégées sont très faibles, d'autant que les plans d'ajustement structurel imposés par les institutions financières internationales limitent la capacité à recruter du personnel compétent. Le partage du pouvoir entre les élites locales complexifie l'application stricte des lois. Certains dispositifs, tels que la matrice de gouvernance des aires protégées mise au point par l'UICN, pourraient inspirer les législations locales.

Pour compenser le manque de financements pérennes, de nouveaux instruments de marché sont envisagés : développement de marchés pour les services environnementaux, financement volontaire par des entreprises privées, prix de marchés supérieurs pour des produits certifiés qui contribuent à protéger la biodiversité, etc. Des mécanismes de financement, tels que les fonds fiduciaires ou les contrats de désendettement et de développement, sont également à l'étude. Prometteurs, ils doivent cependant faire l'objet de travaux supplémentaires pour préciser les conditions de mise en œuvre et d'efficacité. Une attention particulière devra être portée aux pertes subies par les populations locales en raison du développement des aires protégées et aux éventuelles modalités de compensation.

La biodiversité peut être conservée par le biais de la valorisation des services et des produits forestiers autres que le bois. Bien que de nombreuses initiatives de valorisation des produits forestiers non ligneux se développent en Afrique centrale, elles restent confinées à une échelle locale et peinent à s'autofinancer. Les tentatives de valorisation des services environnementaux comme l'écotourisme – tourisme de vision de la faune sauvage – ont quelque difficulté à s'imposer. De fait, c'est surtout la gestion des ressources fauniques, en tant que potentiel économique utilisé pour l'alimentation locale, qui représente un objectif de conservation important. La viande de brousse est une source de revenu essentielle qui conduit à des pratiques de braconnage dans les aires protégées. Des solutions sont avancées : gestion participative de la faune et création de territoires de chasse villageois à proximité des aires protégées ; développement de l'élevage ; dispositifs mis en place par les entreprises en vue de limiter les effets indirects de l'exploitation forestière sur la faune par la chasse commerciale incontrôlée.

Il est fort probable que le développement de pays forestiers, en particulier d'Afrique centrale, continuera de s'appuyer sur le bois.

Valorisation économique des forêts tropicales

Parmi les nombreux biens et services dont les écosystèmes forestiers tropicaux regorgent, le bois est sans conteste le produit dont la valeur est la plus forte. L'exploitation du bois reste fondamentale pour l'économie de plusieurs pays tropicaux et il est fort probable que le développement de pays forestiers, en particulier d'Afrique centrale, continuera de s'appuyer sur cette ressource. Dès lors, il est important d'inciter les exploitants à adopter des stratégies de développement durable fondées sur l'amélioration de leurs pratiques de gestion.

Cette amélioration passe par la réforme des lois forestières obligeant les exploitants à mettre en œuvre des plans d'aménagement durable. Mais, lorsque la gouvernance est défaillante et les risques des investisseurs élevés, comme c'est le cas en Afrique centrale, les opérateurs privés sont peu enclins à prendre en charge le surcoût de l'exploitation du bois lié à l'aménagement durable et l'exploitation illégale peut se développer.

Comment remédier à cette situation ? Plusieurs mécanismes existent, dont certains sont liés à la demande des consommateurs : certification de la gestion forestière et introduction de conditionnalités écologiques dans les modalités de passation des marchés publics en Europe. Bien qu'essentiels, ces outils ont une efficacité relative, en raison du faible pourcentage de bois faisant l'objet d'échanges internationaux et surtout du manque de sensibilité écologique de certains pays consommateurs qui prennent une place croissante sur les marchés mondiaux, la Chine en tête. D'autres instruments économiques et financiers incitatifs peuvent être utilisés : mécanismes de financement de la gestion durable, instruments fiscaux, bons de garantie, etc. Le groupe de travail sur la valorisation économique des forêts qu'animent l'Iddri et l'AFD s'est notamment penché sur ces outils. Les résultats des travaux feront l'objet d'un chapitre du livre blanc sur les forêts tropicales humides, dont la publication est prévue en 2005.

**Dépasser l'opposition
souvent stérile entre
conservation
et aménagement durable
en améliorant l'articulation
entre des zones dont les
finalités sont différentes.**

Les récentes réformes de la fiscalité forestière en Afrique centrale figurent parmi les mesures les plus sujettes à débat. Auparavant, la pression fiscale, relativement faible, était concentrée sur l'aval de la filière (taxes à l'exportation de grumes) avec un objectif clairement affiché : renflouer le budget de l'Etat. Les nouvelles mesures fiscales consistent à augmenter les taxes forestières, à les recentrer sur l'amont de la filière (redevance sur la superficie des concessions) et à fixer des taxes prohibitives sur les exportations de grumes pour inciter à l'industrialisation. Toutefois, lorsqu'elles sont décidées indépendamment d'une réflexion sur la ressource forestière, ces stratégies d'industrialisation peuvent conduire à des surcapacités de production, sources de gaspillages et de mauvaise gestion.

Les procédures d'allocation des concessions par mise aux enchères introduites dans les réformes sont également critiquées. En effet, l'incertitude qui pèse sur la valeur de la ressource ne permet pas de révéler avec précision le consentement à payer des industriels.

Enfin, l'efficacité des instruments fiscaux est largement conditionnée par l'amélioration de la gouvernance locale. Par exemple, les

réformes ont entraîné un renchérissement des charges fiscales officielles, sans que les problèmes de parafiscalité, de corruption et de racket ne soient réglés.

Constatant ces problèmes, certains acteurs mettent en avant le risque d'un développement forestier à deux vitesses : quelques concessions aménagées durablement cohabiteraient avec une majorité d'exploitations illégales. Il est donc nécessaire d'évaluer la nature incitative des outils existants et de proposer des aménagements. Plusieurs pistes sont évoquées : la réduction ou l'élimination des taxes sur les essences secondaires ; l'application différenciée de la redevance de superficie (application d'un taux plus élevé sur les assiettes annuelles de coupe) ; ou encore l'évaluation des dispositifs d'allocation des ressources forestières par adjudication.

Les mécanismes financiers pour soutenir les opérateurs qui s'engagent à mettre sur pied des plans d'aménagement durable font aussi l'objet de débats. Les prêts à taux préférentiels que les bailleurs de fonds peuvent concéder aux entreprises posent deux types de problème. En premier lieu, les exigences en matière de garanties financières sont jugées trop lourdes par les exploitants forestiers, qui préfèrent financer l'aménagement avec leurs fonds propres ou passer par des banques commerciales. De plus, compte tenu de la lourdeur du système, les outils financiers proposés ne bénéficient pas aux entreprises forestières de petite taille, qui sont pourtant celles qui ont davantage besoin d'être soutenues pour évoluer vers une gestion durable. Deuxièmement, comme il n'existe pas de dispositifs de gestion du risque, les opérateurs ne sont pas incités à projeter leur activité sur le long terme dans les zones où l'instabilité politique est forte. Des recherches doivent donc être conduites pour mettre au point un système d'assurance des investissements dans le secteur forestier du bassin du Congo.

Comme il n'existe pas de dispositifs de gestion du risque, les opérateurs ne sont pas incités à projeter leur activité sur le long terme dans les zones où l'instabilité politique est forte.

LES ACTIVITÉS ET LES PRODUITS

Les conférences et ateliers

Gouvernance internationale de l'environnement

Paris ▶

15-16 mars
2004

Conférence
internationale
organisée
en partenariat
avec l'UICN,
avec le soutien
de Yale Center
for Environmental
Law and Policy,
de la chaire
Développement durable
de Sciences Po Paris,
de l'Observatoire
de l'écopolitique
internationale
(UQAM, Canada)
et l'appui financier
du MAE et du MEDD
(France)
et de la Fondation
Heinrich Böll
(Allemagne).

OBJECTIF

Apporter une contribution académique au processus politique de réforme de la gouvernance internationale dans le domaine de l'environnement.

PARTICIPANTS

200 experts, pour moitié des chercheurs et pour moitié des responsables du monde politique, d'organisations internationales et non gouvernementales.

INTERVENANTS

Kiyo Akasaka (OCDE); **Magda Aelvoet** (ancien ministre chargée de l'environnement, Belgique); **Roselyne Bachelot-Narquin** (ministre de l'écologie et du développement durable, France); **Jean-Philippe Barde** (OCDE); **Maia Beridze** (Agence de coopération pour l'Europe de la mer, Géorgie); **Alexandre Borde** (université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines); **Edith Brown Weiss** (Banque mondiale); **Jean-Pierre Contzen** (IAS/UNU, Japon); **Mohamed El-Ashry** (ancien président, FEM); **Dan Esty** (Yale Center for Environmental Law and Policy, Etats-Unis); **Ana Flávia Barros Platiau** (université de Brasilia, Brésil); **Lucien Chabason** (ancien directeur, PAM/PNUE, Grèce); **Martha Chouchena-Rojas** (UICN, Suisse); **Tom Dedeurwaerdere** (UCL, Belgique); **Robin Edme** (Maqassar); **Ebinezer R. Florano** (ICU, Japon); **Hilary French** (Worldwatch Institute, Etats-Unis); **Olivier Godard** (CNRS); **Leonard Good** (FEM); **Kevin R. Gray** (ministère de l'environnement, Canada); **Jessica Green** (IAS/UNU, Japon); **Peter Haas** (University of Massachusetts at Amherst, Etats-Unis); **Claude Henry** (CNRS); **Arab Hoballah** (PAM-PNUE, Grèce); **Jean-Charles Hourcade** (Cired); **Saradha Iyer** (Third World Network, Malaisie); **Yolanda Kakabadse Navarro** (UICN, Suisse); **Andreas Kraemer** (Ecologic, Allemagne); **Bernard Labat** (Antée SAS); **Claude Martin** (WWF, Suisse); **Juan Mayr** (ancien ministre de l'environnement, Colombie); **Ricardo Meléndez-Ortiz** (ICTSD, Suisse); **Konrad von Moltke** (Dartmouth College, Etats-Unis); **Sunita Narain** (CSE, Inde); **Ruchira Perera** (ministère chargé de l'environnement, Sri Lanka); **Jan Pronk** (ancien ministre de l'environnement, Pays-Bas); **Tom Rotherham** (IISD, Royaume-Uni); **Thomas Sterner** (université de Göteborg, Suède); **Richard Tarasofsky** (RIIA, Royaume-Uni); **Klaus Toepfer** (PNUE); **Amado Tolentino** (CIEL, Allemagne); **Marthe Torre-Schaub** (CNRS); **Camilla Toulmin** (IIED, Royaume-Uni); **Sébastien Treyer** (MEDD); **Laurence Tubiana** (Iddri); **Jürgen Trittin** (ministre de l'environnement, Allemagne); **Simon Upton** (OCDE); **Georges Valentis** (Institut Veolia Environnement); **Bob Watson** (Banque mondiale).

VALORISATION

Sur www.iddri.org

SYNTHÈSE ET COMMUNICATIONS

- Synthèse, **Laurence Tubiana**.
- « Scientific Expertise and International Environmental Law: Does Legitimacy Matter? », **Ana Flávia Barros Platiau**.
- « Cooperation of countries of the Black Sea », **Maia Beridze**.
- « Towards Information-based Environmental Policies », **Alexandre Borde**.
- « Evaluating the contribution of the emerging paradigm of network governance », **Tom Dedeurwaerdere**.
- « Cutting the Gordian knot: The Banks are entangled in the Mesh of their international environmental Commitments », **Robin Edme**.
- « Mainstreaming the Environment - Coherence among International Governance System », **Mohamed El-Ashry**.
- « Regional Environmental Cooperation without Fear and Tears: The Case of the ASEAN Regional Haze Action Plan », **Ebinezer R. Florano**.
- « What's wrong with the thinking of international governance? », **Olivier Godard**.
- « Accommodating MEAs in Trade Agreements », **Kevin R. Gray**.
- « Promoting Coherence in International Environmental Governance: Mapping the Disenfranchisement and Participation of Civil Society », **Jessica Green**.
- « Scientific Expertise: A Question of Legitimacy », **Peter Haas**.
- « Stakes for International Environmental Governance at regional level: The Mediterranean Case », **Arab Hoballah**.
- « Economic and Global Instruments: The Trap of the Tabula Rasa Myth », **Jean-Charles Hourcade**.
- « Managing Information Systems in MEAs Framework and Beyond », **Bernard Labat**.
- « Environmental Treaties Reference Center: A new Strategy for Information Management on Multilateral Environmental Agreements in Developing Countries », **B. Ruchira L. Perera**.
- « Improving the Design of Policy Instruments », **Thomas Sterner**.
- « Reflections from developing countries », **Amado Tolentino**.
- « Implementation of Environmental Legal Instruments and Compatibility with the promotion of Sustainable Development in the EU », **Marthe Torre-Schaub**.
- « Making water scarcity a global issue? The role of scientific communities, articulating a global agenda with national policy debates », **Sébastien Treyer**.

ETUDES SUR LA GOUVERNANCE INTERNATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT

Sur www.iddri.org

L'Iddri a coordonné une série d'études commandées à des experts internationaux sur des thèmes identifiés lors de la conférence. Ces études ont pour objectif de fournir des éléments de réflexion au groupe de travail sur la mise en place d'une organisation des Nations unies pour l'environnement, créé à l'initiative de la France. Elles ont été présentées aux réunions du groupe de travail à New York et à Nairobi.

Les rapports traitent des thèmes suivants :

- « Les questions soulevées par le système de gouvernance internationale de l'environnement », **Philippe Le Prestre** (UQAM, Canada) et **Benoît Martimort-Asso** (Iddri).
- « Mobilization, diffusion and use of scientific expertise, **Robert T. Watson** (Banque mondiale) et **Habiba Gitay** (Australian National University).
- « Observation system and Alert », **Jean-Pierre Contzen** (IAS/UNU, Japon).

- « Mécanismes internationaux de suivi et de mise en œuvre des conventions internationales de protection de l'environnement », **Sandrine Maljean-Dubois** et **Vanessa Richard** (Ceric).
- « Articulation between the different levels of Government », **Daniel C. Esty** (Yale University, Etats-Unis).
- « Le rôle des parties prenantes dans la gouvernance internationale de l'environnement », **Marc Pallemmaerts** (université libre de Bruxelles et Ecosphère, Belgique) et **Marlène Moreau** (Ecosphère).
- « Implications of a UNEO for the global architecture of the international environmental governance system », **Richard G. Tarasofsky** et **Alison L. Hoare** (Chatham House, Royaume-Uni).
- « Financing for Environment and Development », **Camilla Toulmin** et **Tom Biggs** (IIED, Royaume-Uni).

Développement durable de l'espace méditerranéen

Marseille ▶
17-18 mai 2004

*Réunion internationale
de réflexion organisée
par le MEDD, avec
l'appui de l'Iddri.*

TITRE

Le « rendez-vous méditerranéen » de Marseille

OBJECTIF

Recréer, à travers des représentants de la société civile de peuples qui ont toujours communiqué au long de leur histoire, le désir de penser ensemble un avenir de progrès économique et humain, dans la préservation solidaire de l'écosystème.

ORGANISATION

Quatre tables rondes : Création et diversité culturelle ; Construire une solidarité méditerranéenne ; Une mer commune ; Aménager les territoires.

PARTICIPANTS

Une centaine de personnalités incarnant la science, l'engagement au service du développement durable et le dialogue des cultures (élus, intellectuels, artistes, chefs d'entreprises, ONG, etc.) de tous les pays bordant la mer Méditerranée.

INTERVENANTS

Mohamed Ait-Kadi (Conseil général du développement agricole, Maroc) ; **Mohamed Arkoun** (Sorbonne, Algérie) ; **Michel Batisse** (Plan Bleu) ; **Guillaume Benoît** (PAM/PNUE) ; **Lucien Chabason** (ancien directeur du PAM) ; **Georges Corm** (ancien ministre des finances, Liban) ; **Maria Dalla Costa** (Agence de la protection de l'environnement, Italie) ; **Mohammed Ennabli** (ancien ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire, Tunisie) ; **Alain Etchegoyen** (Commissaire général au Plan) ; **Emilio Fontela** (université autonome de Madrid, Espagne) ; **Jean-Claude Gaudin** (maire de Marseille) ; **Hassan Hanafi** (université du Caire, Egypte) ; **Robert Ilbert** (Maison méditerranéenne des sciences de l'homme) ; **Gilles Kepel** (Sciences Po Paris) ; **Serge Lepeltier** (ministre de l'écologie et du développement durable) ; **Giovanni Levi** (université de Venise, Italie) ; **Tuomo Melasuo** (université de Tampere, Finlande) ; **Renaud Muselier** (secrétaire d'Etat aux affaires étrangères) ; **Besnik Mustafaj** (ancien ambassadeur d'Albanie à Paris) ; **Florence Pizzorni** (Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée) ; **Chedly Rais** (ex-PAM/PNUE, Tunisie) ; **Louis Reiffers** (université de la Méditerranée, université Aix-Marseille II) ; **Tokia Saïfi** (secrétaire d'Etat au développement durable) ; **Tullio Scovazzi** (université de Milan, Italie) ; **Daniel Silvestre** (Secrétariat général de la mer) ; **Laurence Tubiana** (Iddri).

VALORISATION

Courrier de la planète n° 73, juillet-septembre 2004.

Marchés de droits et environnement

TITRE

Marchés de droits pour la gestion de problèmes environnementaux

OBJECTIF

Identifier les fondements et les conséquences de la rupture théorique et pratique engendrée par les marchés de droits, qui dissocient propriété et usage des ressources.

INTERVENANTS

Stéphane Ambec (INRA) ; **Richard Baron** (Iddri) ; **Nathalie Berta** (université Paris I) ; **Valérie Boisvert** (IRD) ; **Kenneth Chomitz** (Banque mondiale) ; **Michel Colombier** (Iddri) ; **Jan Fehs** (Ecosecurities, Royaume-Uni) ; **Ghislain Geniaux** (INRA) ; **Olivier Godard** (CNRS) ; **Marie-Angèle Hermitte** (CNRS) ; **Delphine Marie-Vivien** (Cirad) ; **Rémi Mongruel** (Cedem) ; **Jean-Pierre Réveret** (UQAM, Canada) ; **Dick Rice** (Conservation International) ; **Jean-Michel Salles** (Agro Montpellier) ; **Thomas Sterner** (université de Göteborg, Suède) ; **Sophie Thoyer** (Agro Montpellier) ; **Michel Trommetter** (INRA) ; **Frank-Dominique Vivien** (université de Reims Champagne-Ardenne) ; **Jacques Weber** (IFB).

VALORISATION

Sur www.iddri.org

- « Formation des prix sur les marchés de permis négociables : “émergence” théorique et difficultés pratiques », **Nathalie Berta**.
- « Une évaluation du plan national français d'affectation des quotas d'émissions de CO₂ », **Olivier Godard**.
- « How to reallocate water rights when environmental goals conflict with existing entitlements », **Sophie Thoyer**.
- « Quels marchés pour les ressources génétiques ? », **Michel Trommetter**.
- « Marchés de droits et gestion de l'environnement », **Michel Colombier**. *La Lettre de l'Iddri*, n° 9, octobre-décembre 2004.

◀ **Montpellier**
20-22 octobre
2004

Conférence internationale organisée en partenariat avec l'IFB et le Cirad.

Certificats d'origine des ressources génétiques

TITRE

Faisabilité et coût des certificats d'origine des ressources génétiques

OBJECTIF

Débatte des possibilités offertes par les certificats d'origine pour réguler les échanges de ressources génétiques.

PARTICIPANTS

Une cinquantaine d'experts internationaux provenant du monde de la recherche, de la négociation internationale, des administrations nationales et internationales, des ONG, de l'industrie.

INTERVENANTS

Aroha Mead (Call of the Earth, Victoria University of Wellington, Nouvelle-Zélande) ; **Heike Baumüller** (ICTSD, Suisse) ; **Jorge Cabrera** (Instituto Nacional de Biodiversidad, Costa Rica) ; **David Cunningham** (Bureau of Rural Science, Australie) ; **Tom Dedeurwaerdere** (UCL, Belgique) ; **Miriam Dross** (Öko-Institut, Berlin) ; **José Carlos Fernández** (Instituto Nacional de Ecología, Mexique) ; **Martin Girsberger** (Swiss Patent Office, Suisse) ; **Alberto Glender** (Ambassade du Mexique, Inde) ; **Leonard Hirsch** (The Smithsonian Institute, Etats-Unis) ; **Jerzy Koopman** (université d'Utrecht, Pays-Bas) ; **Jean-Frédéric**

◀ **Paris**
9-10 novembre
2004

Table ronde internationale organisée en partenariat avec le Centre de philosophie du droit (UCL, Belgique) et l'université des Nations unies (IAS/UNU, Japon).

Morin (Unisfera et Iddri) ; **Eric Nohrenberg** (Fédération internationale des industries du médicament, Suisse) ; **Nicolas Notaro** (Commission européenne, DG Environnement) ; **Geertrui van Overwalle** (UCL, Belgique) ; **François Pythoud** (Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, Suisse) ; **Patrick Ravillard** (Commission européenne, DG Commerce) ; **Shakeel Bhatti** (OMPI) ; **Pierre-Paul de Vaucher** (Organisation mondiale des douanes) ; **Tim Roberts** (Chartered Institute of Patent Agents, Royaume-Uni) ; **Brendan Tobin** (IAS/UNU, Japon) ; **Laurence Tubiana** (Iddri) ; **Marceil Yeater** (Cites).

VALORISATION

Sur www.iddri.org

■ « Practicality, Feasibility and Cost of Certificates of Origin », **Tom Dedeurwaerdere**, **Sélim Louafi**, **Carmen Richerzhagen**, **Brendan Tobin**. Iddri, 2004. Workshop summary.

■ « Certificats d'origine des ressources génétiques : un outil prometteur ? », **Sélim Louafi**. *La Lettre de l'Iddri*, n° 9, octobre-décembre 2004.

Conservation et valorisation de la forêt tropicale humide

Paris ▶
16 décembre 2004
Conférence internationale organisée dans le cadre du groupe de travail national sur les forêts tropicales humides.

TITRE

Conservation de la biodiversité et valorisation des biens et services environnementaux de la forêt tropicale humide : quelle approche française ?

OBJECTIF

Fournir des éléments de réflexion en vue de la définition d'une position française en la matière.

PARTICIPANTS

Christian Barthod (MEDD) ; **Patrice Bigombe Logo** (Cerad, Cameroun) ; **Aurélié Binot** (Cirad) ; **Philippe Chardonnet** (Fondation internationale pour la sauvegarde de la faune) ; **Naïg Cozannet** (AFD) ; **Bruno David** (Institut de recherches Pierre Fabre) ; **Chimère Diaw** (Cifor, Cameroun) ; **Charles Doumenge** (Cirad) ; **Chris Elliott** (WWF international) ; **Antoine Justin Eyebe** (Carpe, Cameroun) ; **Stephen Kelleher** (UICN, Suisse) ; **Olivier Laroussinie** (MEDD) ; **Denis Loyer** (AFD) ; **Geneviève Michon** (IRD) ; **Robert Nasi** (Cifor) ; **Assitou N'Dinga** (ex-UICN, Afrique centrale) ; **Bérangère Quincy** (MAE) ; **Laurence Tubiana** (Iddri) ; **Jean-Jacques Landrot** (IFIA).

VALORISATION

Sur www.iddri.org

■ « Conservation de la biodiversité forestière tropicale en Afrique centrale : dépassionner les débats », **Stéphane Guéneau** (Iddri) et **Franck Jacobée** (MEDD).

Compétitivité et politique climatique

Paris ▶
15 janvier 2004
Débat organisé en partenariat avec l'IFE.

OBJECTIF

Analyser l'écart entre l'analyse économique théorique, la perception des enjeux par les acteurs industriels, les administrations, les ONG..., à la lumière des travaux réalisés par l'Iddri et l'IFE.

INTERVENANTS

Nils-Axel Braathen (OCDE) ; **Jean-Paul Bouttes** (EDF) ; **Dominique Bureau** (MEDD) ; **Patrick Criqui** (Lepii-EPE) ; **Christian Egenhofer** (CEPS,

Belgique); **Olivier Godard** (CNRS); **Jean-Charles Hourcade** (Cired); **Per Lekander** (McKinsey); **François Moisan** (Ademe); **Patrick Nollet** (EPE); **Alexandrina Platonova** (IFP); **Philippe Quirion** (Cired).

VALORISATION

Sur www.iddri.org

- « Competitiveness Impacts of a Carbon Tax in the Steel Sector », **Nils Axel Braathen**.
- « Le système européen des quotas d'émissions négociables : les "fondamentaux" à 2010 », **Patrick Criqui** et **Alban Kitous**.
- « Impacts sur la compétitivité de contraintes carbone inégales », **Jean-Charles Hourcade** et **Philippe Quirion**.
- « Impact of ETS on the power sector », **Per Lekander**.
- « La compétitivité du raffinage de pétrole en Europe est-elle menacée par les quotas de CO₂ ? », **Philippe Quirion** et **Olivier Rolin**.
- « L'effet des politiques d'environnement sur la valeur des firmes régulées – Un cadre d'analyse unifié », **Philippe Quirion**.
- « Utilisation de la mise en œuvre conjointe dans l'industrie pétrolière et gazière amont en Russie », **Alexandrina Platonova**.

Marchés de droits et changement climatique

OBJECTIF

A la lumière des premières expériences, étudier les modalités de mise en place des marchés de droits d'émissions de carbone.

INTERVENANTS

Richard Baron (Iddri); **Odile Blanchard** (Lepii-EPE); **Michel Colombier** (Iddri); **Renaud Crassous** (Cired); **Frédéric Gherzi** (Ecole polytechnique); **Farhana Yamin** (IDS, Royaume-Uni).

VALORISATION

Sur www.iddri.org

- « Implementing the flexibility mechanisms, from theory to practice », **Richard Baron**.
- « Trade through the Kyoto Protocol flexibility mechanisms: The impact of qualifying participants », **Odile Blanchard**.
- « Description of tradable permits applied to greenhouse gases in the Kyoto Protocol », **Michel Colombier**.
- « International Climate Mitigation Regime Beyond 2012: How Do Quota Allocation Rules Perform Under Uncertainty? », **Renaud Crassous**.
- « Modelling the Macro-Economic Implications of Emissions Trading on Developing Countries », **Frédéric Gherzi**.

◀ **Paris**
20 janvier
2004

Atelier organisé dans le cadre du séminaire du Cirad « Application des marchés de droits à la gestion de l'environnement », sous la direction d'Alain Karsenty et de Jacques Weber.

Peut-on atteindre les objectifs du Millénaire ?

Paris ►
22 janvier
2004

Conférence débat
organisée en
partenariat avec l'AFD
et le PNUD,
à l'occasion de
la présentation du
« Rapport mondial sur
le développement
humain 2003 ».

OBJECTIF

Débattre des avancées et des solutions possibles pour atteindre les objectifs du Millénaire.

INTERVENANTS

Charles Chaumin (Suez Environnement) ; **Daniel Cohen** (ENS et OCDE) ; **Zéphirin Diabré** (PNUD) ; **Sakiko Fukuda Parr** (PNUD) ; **Mireille Guigaz** (MAE) ; **Pierre Jacquet** (AFD) ; **Inge Kaul** (PNUD) ; **Camilla Toulmin** (IIED, Royaume-Uni) ; **Laurence Tubiana** (Iddri).

VALORISATION

Sur www.iddri.org

- Résumé des interventions et des discussions

Mutualisation et incertitude

Paris ►
8 mars
2004

Atelier organisé
en partenariat
avec la chaire
Développement
durable Ecole
polytechnique – EDF.

INTERVENANTS

Erwann Michel-Kerjan (The Wharton School, Ecole polytechnique) ; **Valéry Jost** (Minéfi) ; **Pierre Florin** (Axa) ; **François Vilnet**.

VALORISATION

Sur www.iddri.org

- « Assurabilité des risques à grande échelle », **Erwann Michel-Kerjan**.
- « Le rôle de l'Etat en situation d'incertitude sur les risques » **Valéry Jost**.
- « Pratiques d'urgence, le pool d'assurance GTAM », **Pierre Florin**.
- « Réaction des marchés d'assurance et de réassurance et solutions de marché », **François Vilnet**.

Bilatéralisme et multilatéralisme

Paris ►
15 juin
2004

Table ronde

TITRE

Le bilatéralisme : quelle évolution et quelle place dans un contexte de crise des négociations multilatérales ?

OBJECTIF

Débattre des possibilités de gouvernance internationale du système commercial international après l'échec de la conférence de Cancún.

INTERVENANTS

Massimo Gelosso Grosso (OCDE) ; **Konrad von Moltke** (IISD) ; **Jean-Frédéric Morin** (Unisfera et Iddri).

VALORISATION

Sur www.iddri.org

- « Trade in Services: Regionalism and the WTO », **Massimo Gelosso Grosso**.
- « Bad TRIPS dans le Traité de libre-échange Etats-Unis/Amérique centrale », **Jean-Frédéric Morin**.

Emissions de CO₂ en Europe

Paris ►
7 juillet
2004

Atelier international

TITRE

Les tendances d'émissions sectorielles de CO₂ dans l'Union européenne : quelles implications pour les politiques futures ?

OBJECTIF

Débatte des conclusions de l'étude réalisée par l'Iddri.

PARTICIPANTS

Richard Baron (Iddri); **Carine Barbier** (Iddri); **Regina Betz** (Fraunhofer Institut, Allemagne); **Catherine Boemare** (Cired); **Paul Chambers** (Defra, Royaume-Uni); **Michel Colombier** (Iddri); **Christian Egenhofer** (CEPS, Belgique); **Noriko Fujiwara** (CEPS, Belgique); **Jacqueline Karas** (RIIA, Royaume-Uni); **Erik Schmersal** (Minvrom, Pays-Bas); **Fridtjof Unander** (AIE); **Stefaan Vergote** (Commission européenne); **Paul Watkinson** (MIES).

VALORISATION

Compte-rendu dans *La Lettre de l'Iddri*, n° 7-8, avril-septembre 2004.

En préparation

Troisième Forum sur le développement humain

Dans le cadre du troisième Forum sur le développement humain, organisé par le PNUD et le MAE, à Paris, du 17 au 19 janvier 2005, l'Iddri a organisé deux ateliers :

- Etats fragiles : ce que l'aide publique au développement peut et ne peut pas faire.
- Comment faire en sorte que les échanges commerciaux et le système financier international contribuent au développement humain ?

Conférence internationale « Biodiversité : science et gouvernance »

Dans le cadre de la conférence internationale « Biodiversité : science et gouvernance », organisée par le ministère chargé de la recherche, à Paris, du 24 au 28 janvier 2005, l'Iddri a coordonné l'atelier « Gouvernance de la biodiversité », les 26 et 27 janvier.

Les séminaires et groupes de travail

Développement durable et économie de l'environnement

Séminaire organisé
en partenariat
avec la chaire
Développement
durable EDF - Ecole
polytechnique.

OBJECTIF

Créer un lieu de mobilisation intellectuelle pour les praticiens et les académiques de l'environnement et du développement durable.

ANIMATION SCIENTIFIQUE

Olivier Godard (CNRS); **Claude Henry** (Ecole polytechnique et Iddri); **Laurence Tubiana** (Iddri).

SÉANCES

- **Ortwin Renn** (université de Stuttgart, Allemagne), « Implementing the precautionary principle in practice: procedural issues ». Janvier 2004.
- **Jacques Weber** (IFB), « Pauvreté, environnement et développement durable ». Février 2004.
- **Axel Gosseries** (UCL, Belgique), « Equité internationale, justice intergénérationnelle et effet de serre ». Mars 2004.
- **Paul-Marie Boulanger** (Institut pour un développement durable, Belgique), « Indicateurs du développement durable : entre sciences et processus social ». Avril 2004. *Article disponible sur www.iddri.org*
- **Bryant McAvaney** (Bureau of Meteorology Research Centre, Melbourne, Australie), « Methods of representing uncertainties in climate sensitivity in integrated assessment Modelling ». Juin 2004. *Présentation disponible sur www.iddri.org*
- **Tom Dedeurwaerdere** (UCL, Belgique), « Gouvernance internationale de la biodiversité : des politiques incitatives à la gouvernance en réseau ». Octobre 2004. *Article disponible sur www.iddri.org*
- **Konrad von Moltke** (IISD, Canada), « Accords internationaux sur les investissements et développement durable ». Novembre 2004.
- **Thomas Heller** (Stanford University, Etats-Unis), « Chinese Power Whispers ». Décembre 2004.

Evaluer les risques climatiques

Séminaire organisé
en partenariat avec le
Cired, l'IPSL et l'ENS.

TITRE

Evaluer les risques climatiques : enjeux pour la décision, enjeux pour la recherche

OBJECTIFS

- Favoriser les échanges entre chercheurs pour progresser sur le questionnement scientifique.
- Rapprocher la communauté scientifique et les utilisateurs des modèles et de leurs résultats.
- Renforcer les liens au sein d'une communauté en voie de constitution.
- Accroître et soutenir la présence française sur la scène internationale.

PARTICIPANTS

Chercheurs de plusieurs disciplines, entreprises, administrations.

SÉANCES

■ Stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre : données physiques, incertitudes et politiques de précaution. Janvier 2004.

Avec la participation de : Jean-Louis Dufresne (LSCE) ; Laurent Labeyrie (LSCE) ; Jean-Pascal van Ypersele (UCL, Belgique).*

■ Changement climatique et risque d'inondation en Ile de France : vulnérabilité, gestion de crise et adaptation à long terme. Mars 2004.

Avec la participation de : Alain Arnoux (EDF) ; Pierre-Alain Roche* (AESN) ; Pascal Viennot* (Ecole des Mines de Paris).*

■ Décrire l'incertitude pour évaluer les risques climatiques et analyser les politiques de précaution. Mai 2004.

Avec la participation de : Minh Ha Duong (Cired et CNRS-EHESS) ; Michel Petit (GIEC) ; Jean-Marc Tallon* et Jean-Christophe Vergnaud* (EURE-Qua/CNRS-université Paris I).*

■ Premiers jalons pour un séminaire sur les risques climatiques. Juin 2004.

Avec la participation de : Amy Dahan-Dalmedico (Centre Koyré) ; Michael Ghil (ENS) ; Jean-Charles Hourcade (Cired).

* Contribution disponible sur www.iddri.org

Valorisation des forêts tropicales humides

OBJECTIFS

- Identifier les outils de valorisation économique des forêts tropicales humides et leur faisabilité.
- Alimenter le livre blanc en cours d'élaboration.

◀ *Groupe de réflexion animé en partenariat avec l'AFD dans le cadre du groupe de travail national sur les forêts tropicales humides.*

SÉANCES

■ Les principaux aspects économiques liés aux forêts tropicales. 18 mai 2004.

■ Gestion des risques liés à l'instabilité politique ; Gestion de l'incertitude et modalités d'accès à la ressource ; Fourniture de biens publics. 29 juin 2004.

■ Mécanismes financiers pour la gestion durable et la conservation des forêts
Intervention de Remy Paris (OCDE) : « Impacts des instruments fiscaux sur la gestion forestière ; mécanisme de prime à la performance ». 9 septembre 2004.

■ Mécanismes économiques et financiers pour la conservation. 13 octobre 2004.

■ Enjeux de développement durable et aménagement des forêts de production du bassin du Congo : questions nouvelles et agendas de recherche. 20 octobre 2004.

Politique française d'aide au développement

THÈMES DE TRAVAIL

■ Les pays en développement dans le contexte international : commerce, finance et migration ; ressources naturelles ; sécurité ; interdépendances et crises locales.

■ Sélection et hiérarchisation des objectifs pour l'aide française : efficacité de l'aide par rapport à d'autres instruments de coopération internationale ; cohérence par rapport aux objectifs de la politique étrangère de la France ; légitimité au sein de la société française ; originalité et spécificité au regard des politiques d'aide des autres donateurs.

◀ *Appui scientifique à la réflexion engagée par la DGCI*

- Mise en œuvre de l'aide : bénéficiaires ; canaux ; contraintes d'engagement de l'aide à moyen et long terme.

SÉMINAIRE DE RESTITUTION

à l'attention du personnel de la DGCID. Paris, 21 décembre 2004. Avec **Anna Leander** (université du Sud Danemark) : « Relations transnationales et conflits locaux violents » ; **Mary Kaldor** (London School of Economics, Royaume-Uni) : « Intervention post-conflits centrée sur la sécurité humaine ».

En marge des réunions internationales

12^e session de la Commission du développement durable

■ « Financer l'accès à l'eau »

Intervenants : **William J. Cosgrove** (Conseil mondial de l'eau); **Pierre Dusquesne** (Banque mondiale et FMI); **Pierre Jacquet** (AFD); **Roberto Lenton** (groupe d'étude sur l'eau et l'assainissement du Millénaire); **Bernard Poignant** (Veolia Environment); **Camilla Toulmin** (IIED, Royaume-Uni).

◀ **New York**
26 avril
2004

Atelier organisé en partenariat avec le MAE.

7^e COP à la Convention sur la diversité biologique

■ Les indications géographiques, un outil pour prendre en compte les savoirs naturalistes traditionnels ? L'expérience française.

Intervenants : **Maria Fernanda Espinosa** (UICN); **Sélim Louafi** (Iddri); **José Carlos Fernandez Ugalde** (Instituto Nacional de Ecología, Mexique); **Bernard Roussel** (MNHN).

◀ **Kuala Lumpur**
18 février
2004

Atelier parallèle organisé en partenariat avec l'IFB.

Commission intergouvernementale sur les savoirs traditionnels de l'OMPI

■ Exploring the environmental and developmental dimensions of geographical indications

Intervenants : **Sélim Louafi** (Iddri); **Bernard Roussel** (MNHN).

◀ **Genève**
19 mars
2004

Atelier parallèle organisé en partenariat avec l'ICTSD.

3^e Congrès mondial de la nature

Participation de **Laurence Tubiana** à :

- Atelier sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages, organisé par l'ICTSD et l'UICN.
- Dialogue sur la gouvernance mondiale de l'environnement

◀ **Bangkok**
17-25 novembre
2004

Les activités en réseau

Animation du CLIP

Le CLIP, Club d'ingénierie prospective énergie-environnement, regroupe des partenaires institutionnels, établissements de recherche, centres techniques, entreprises industrielles. Il conduit des études prospectives portant sur l'impact environnemental de la mobilisation de nouvelles filières énergétiques ou de la pénétration de nouvelles technologies dans différents contextes géographiques et sociaux, en faisant l'hypothèse du succès des filières considérées. Les membres du CLIP sont : l'Ademe, le BRGM, le CEA, le Cirad, le CNRS, le CSTB, le Citepa, EDF, GDF, l'IFP, l'Ineris, l'INRA, l'Inrets, l'ONF, le GIE recherche PSA Renault et la SNET. Plusieurs ministères participent au comité de coordination et d'orientation scientifique : recherche, environnement, industrie, affaires étrangères, équipement, ainsi que le Commissariat général du Plan. Pierre Radanne est actuellement président du CLIP et Michel Colombier (Iddri) en est le directeur. Le comité de coordination et d'orientation scientifique est présidé par Benjamin Dessus. L'Iddri assure le secrétariat et l'animation scientifique de ce club et édite *Les Cahiers du CLIP*.

CAT&E

Amsterdam ▶
1^{er} et 2 novembre
2004

*Réseau européen
d'une vingtaine
de membres
coordonné avec IVM
(Pays-Bas) et Ecologic
(Allemagne)
et financé par l'Union
européenne*

TITRE

« Trade, Environment and Development: The North-South Dimensions », deuxième conférence du réseau CAT&E,

ORGANISATION

Six sessions : enjeux systémiques ; études de cas ; biens marchands ; transfert de technologie et investissement ; méthodes d'évaluation d'impact sur le développement durable (Sustainable Impact Assessment ou SIA) ; accès au marché et écolabels.

PARTICIPANTS

Une soixantaine de personnes, universitaires, représentants de gouvernement et d'associations.

Dialogue transatlantique sur le changement climatique

L'Iddri s'est associé à plusieurs initiatives de dialogue transatlantique sur le changement climatique, notamment avec :

- **WRI** – participation de Richard Baron, à la réunion organisée par l'Earth Technology Forum sur le thème « Options beyond Kyoto », le 13 avril 2004, à Washington DC (Etats-Unis) ;
- **Brookings Institution** – interventions de Laurence Tubiana ;
- **Pew Center on Global Climate Change**, sur l'après-Kyoto.

Les autres activités

Formation

■ Les enjeux des négociations internationales de l'environnement (27 octobre 2004)

Intervenants : **Lucien Chabason**, **Selim Louafi**, **Stéphane Guéneau**, **Laurence Tubiana** (Iddri)

■ Gouvernance mondiale (25 novembre 2004)

Intervenants : **Laurence Tubiana** (Iddri), **Tancrede Voituriez** (Cirad)

◀ Paris

Formations organisées à l'Institut diplomatique du MAE

Financer l'accès à l'eau

■ « Financer l'accès à l'eau : quelles perspectives après la 12^e session de la CDD ? »

Avec **Michel Camdessus** (Conseil consultatif sur l'eau et les installations sanitaires) ; **Pierre-Marie Grondin** (Programme solidarité Eau).

◀ Paris

2 juin 2004

Conférence

Politique agricole des Etats-Unis

■ « La politique agricole des Etats-Unis et les négociations de l'OMC : le cas du coton »

Avec **Charles Hanrahan** (Congressional Research Service).

◀ Montpellier

15 novembre 2004

Conférence organisée en partenariat avec l'association Agropolis et le Cirad.

Système européen de quotas d'émissions et compétitivité

Groupe de travail sur les effets de la directive européenne sur les conséquences des quotas d'émissions négociables dans le secteur de l'industrie (The business consequences of the emerging EU emissions trading scheme). Avec la participation de plusieurs industriels et de **Richard Baron** (Iddri).

◀ Bruxelles

5 février 2004

Réunion organisée par le CEPS (Belgique)

Environnement et sécurité

■ « Environment, Security and Sustainable Development »

Participation de : **Laurence Tubiana**, « Effectivity, Legitimacy and Equity in Global Governance » et **Claire Weill**, « Science and Precaution ».

◀ La Haye

9-12 mai 2004

Conférence internationale organisée par l'Institute for Environmental Security (Pays-Bas)

Journée du développement durable 2004

■ « Le changement climatique : risques ou opportunités ? »

Participation de **Michel Colombier**

◀ Montpellier

18 juin 2004

Journée organisée par Agropolis international.

Bruxelles ▶**15 septembre
2004**

Débat organisé
par la Commission
européenne, à
l'initiative de Pascal
Lamy, avec l'appui
scientifique et
technique de l'Iddri.

Préférences collectives et gouvernance mondiale

■ « Préférences collectives et gouvernance mondiale : quel avenir pour le système commercial multilatéral ? »

Participation de **Laurence Tubiana**.

VALORISATION

Pascal Lamy, 2004. « The emergence of Collective Preferences in International Trade: Implication for Regulating globalisation ».

En préparation

Siamethod – « Development of methodologies and tools to assess links between trade, environment and policies »

Projet conduit par un consortium mené par l'Iddri, avec Ecologic et IOEW (Allemagne), PSI (Royaume-Uni), RIDS (Chili), et financé dans le cadre du 6^e PCRD de l'UE.

OBJECTIFS :

- Dresser un bilan critique des méthodes d'évaluation d'impact sur le développement durable (SIA).
- Etudier la faisabilité de l'application des SIA aux investissements et au commerce des services.
- Identifier les conditions d'application effective des SIA dans les négociations commerciales.

Les stagiaires accueillis

Alexandre Crozat

Ecole nationale des Ponts et Chaussées (Paris)

Février à juin 2004.

Sujet : Prise en compte du développement durable dans les négociations multilatérales. Application de l'accord entre l'UE et le Mercosur.

Laetitia Lambert

INA PG

Mars à août 2004.

Sujet : Le coton dans les négociations commerciales internationales et les politiques cotonnières.

Marie Largeaud

Agro Montpellier (DEA)

Avril à septembre 2004.

Sujet : Diversité des modalités d'insertion des pays en développement dans l'économie mondiale.

Magali Guitard

Ecole des Mines de Paris

Juin à septembre 2004.

Dans le cadre d'une convention avec l'Ademe.

Sujet : Accès aux services essentiels dans les pays en développement.

Les publications

Les ouvrages

■ Science du changement climatique. Acquis et controverses. Sous la direction de **Hervé Le Treut, Jean-Pascal van Ypersele, Stéphane Hallegatte, Jean-Charles Hourcade**. Edition : **Claire Weill**. Iddri 2004. 104 p. ISBN 2-915819-00-9.

La communauté scientifique internationale réunie dans le cadre du GIEC confirme l'influence des activités humaines sur le climat. Elle s'accorde sur l'augmentation de la température moyenne du globe durant ce siècle. Cependant, ce diagnostic est parfois remis en cause dans les médias. Que faut-il en penser ? Cet ouvrage livre une lecture des derniers travaux du GIEC par des scientifiques de haut niveau ayant contribué à l'élaboration des rapports.

Les notes

■ Créer une organisation mondiale de l'environnement ? Eléments pour le débat. **Frank Biermann, Etienne Rolland-Piègue, Konrad von Moltke**. *Les notes de l'Iddri*, n° 5, Iddri, 2004. 35 p.

Faut-il créer une organisation mondiale de l'environnement pour renforcer la légitimité des accords sur l'environnement, favoriser leur mise en œuvre et rétablir l'équilibre entre normes environnementales et commerciales ?

Version imprimée et sur www.iddri.org

■ Coordination des politiques agricoles et compensations internationales. **Tristan Le Cotty et Tancrède Voituriez**. *Les notes de l'Iddri*, n° 6. Iddri, 2004. 14 p. Pour sortir de l'ornière les négociations internationales sur le commerce agricole, les auteurs proposent que les pays qui protègent leur agriculture versent une compensation, sous forme de taxe, aux pays du Sud lésés par leur politique. Ils montrent que cette compensation permet d'accroître le bien-être global.

Sur www.iddri.org

■ Savoirs et savoir-faire naturalistes locaux : l'originalité française. **Laurence Bérard, Marie Cegarra, Marcel Djama, Sélim Louafi, Philippe Marchenay, Bernard Roussel, François Verdeaux**. *Les notes de l'Iddri*, n° 7. Iddri-IFB, 2005. 40 p. ISBN 2-915819-01-7.

Les savoirs et savoir-faire naturalistes locaux occupent une place centrale dans les négociations de la Convention sur la diversité biologique. Les auteurs présentent et analysent les spécificités de l'approche française en la matière.

Version imprimée et sur www.iddri.org

■ Local Ecological Knowledge and Practice: An Original Approach in France. **Laurence Bérard, Marie Cegarra, Marcel Djama, Sélim Louafi, Philippe Marchenay, Bernard Roussel, François Verdeaux**. *Les notes de l'Iddri*, n° 8, Iddri-IFB, 2005. 40 p. ISBN 2-915819-02-5.

Version imprimée et sur www.iddri.org

■ Initiatives volontaires à visée environnementale, sanitaire et sociale. **Thierry Hommel**. *Les notes de l'Iddri*. *A paraître*.

■ Compétitivité et politique climatique. **Richard Baron**. *Les notes de l'Iddri*. *A paraître*.

Les synthèses

- Gouvernance internationale de la biodiversité : impliquer tous les utilisateurs de ressources génétiques. **Sélim Louafi, Jean-Frédéric Morin**. *Les synthèses de l'Iddri*, n° 4. Iddri, 2004. 4 p.

Dix ans après la signature de la Convention sur la diversité biologique, l'objectif de partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques est loin d'être atteint. Comment s'en approcher ?

Version imprimée et sur www.iddri.org

- International Governance of Biodiversity: Involving all the users of genetic resources. **Sélim Louafi, Jean-Frédéric Morin**. *Les synthèses de l'Iddri*, n° 5. Iddri, 2004, 4 p.

Version imprimée et sur www.iddri.org

- Gouvernance internationale de l'environnement : les prochaines étapes. **Benoît Martimort-Asso, Laurence Tubiana**. *Les synthèses de l'Iddri*, n° 6. Iddri, 2005. 4 p.

L'iddri propose sept thèmes pour relancer le débat sur le sujet.

Version imprimée et sur www.iddri.org

- International Environmental Governance: The Next Steps. **Benoît Martimort-Asso, Laurence Tubiana**. *Les synthèses de l'Iddri*, n° 7. Iddri, 2005. 4 p.

Version imprimée et sur www.iddri.org

Les séminaires

- Les indicateurs de développement durable : un défi scientifique, un enjeu démocratique. **Paul-Marie Boulanger**. *Les séminaires de l'Iddri*, n° 12. Iddri, 2004. 24 p.

La construction des indicateurs sociaux est soumise à des exigences parfois difficilement compatibles : la rigueur scientifique, l'efficacité politique et la légitimité démocratique. L'article analyse sous cet angle trois étapes de la construction des indicateurs de développement durable. Il plaide pour la construction d'indices synthétiques pouvant tempérer l'influence du PIB comme indicateur de développement et le compléter.

Sur www.iddri.org

- The contribution of network governance to sustainable development. **Tom Dedeurwaerdere**. *Les séminaires de l'Iddri*, n° 13. Iddri, 2004. 15 p.

L'article propose une analyse critique du concept de gouvernance en réseau et évalue son utilité dans la mise en œuvre des politiques de développement durable. Après avoir montré les limites de l'approche fondée sur l'auto-organisation, il présente un modèle basé sur l'apprentissage social et les avantages qu'il offre.

Sur www.iddri.org

Les rapports

- La Convention sur la diversité biologique à la croisée de quatre discours. **Nicolas Brahy, Sélim Louafi**. *Les rapports de l'Iddri*, n° 3. Iddri, 2004. 32 p.

Le texte de la CDB est à la croisée d'au moins quatre discours : un discours environnementaliste, un discours agronomique sur les ressources génétiques, un discours économique sur les droits de propriété intellectuelle et un discours culturel sur l'autochtonie. Mais la CDB s'apparente davantage à une juxtaposition de ces discours qu'à une intégration...

Sur www.iddri.org

- Fiscalité internationale et financement du développement durable. **Thierry Giordano**. *Les rapports de l'Iddri*, n° 4. Iddri, 2004. 30 p.

Alors que la proposition de créer une fiscalité mondiale revient de manière récurrente sur la scène internationale, Thierry Giordano dresse un panorama des connaissances dans ce domaine et élabore des propositions pour alimenter les débats.

Sur www.iddri.org

■ Analyse comparative des politiques forestières tropicales en Europe : Allemagne, Finlande et Royaume-Uni. **Benjamin Singer**. *Les rapports de l'Iddri*, n° 5. Iddri, 2004. 31 p.

Si les politiques forestières tropicales de l'Allemagne, de la Finlande et du Royaume-Uni adhèrent à un certain nombre de principes adoptés sur la scène internationale, elles se démarquent par leur stratégie à long terme.

Sur www.iddri.org

■ Gouvernance mondiale des forêts. Une évaluation à partir de l'analyse de la position des ONG. **Stéphane Guéneau, Anne-Marie Wilson**. *Les rapports de l'Iddri*, n° 6, Iddri, 2004. 41 p.

Ce rapport présente les arguments des organisations non gouvernementales quant à l'opportunité d'un instrument juridique multilatéral contraignant sur les forêts.

Sur www.iddri.org

Les documents de travail

■ La dynamique des négociations sur la multifonctionnalité à l'OMC. **Anthony Aumand**. *Les documents de travail de l'Iddri*, n° 3. Iddri, 2004. 21 p.

Histoire et perspectives du concept de multifonctionnalité dans les négociations agricoles de l'OMC.

Sur www.iddri.org

■ Enhancing the compatibility of market-based policy instruments for sustainable forest management. **Anne-Marie Wilson, Stéphane Guéneau**. *Les documents de travail de l'Iddri*, n° 4. Iddri, 2004. 21 p.

Les instruments de politique forestière fondés sur le marché sont-ils compatibles avec la multifonctionnalité et la gestion durable des forêts ?

Sur www.iddri.org

Les actes

■ European Precautionary Practice. Les pratiques européennes de précaution. **Konrad von Moltke, Claire Weill** (éditeurs). *Les actes de l'Iddri*, n° 1. Iddri, 2004. 64 p.

Actes du colloque organisé par l'Iddri, les 3 et 4 décembre 2002, à Paris.

Sur www.iddri.org

Les autres publications

■ Climate change policies. Analysis of sectoral changes in Europe. **Carine Barbier, Richard Baron, Catherine Boemare, Michel Colombier**. Iddri, 2004. 37 p.

Les tendances sectorielles indiquent-elles des changements structurels à même de réduire durablement les émissions de CO₂ et permettre d'approcher l'objectif de stabilisation de concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ? Quels enseignements tirer pour les politiques climatiques futures au sein de l'Union européenne ?

■ Le rôle du transport routier de marchandises dans les émissions de CO₂ en Europe. **Carine Barbier**. Iddri, 2004.

Source d'émissions de CO₂ en forte croissance, le transport routier de marchandises est un secteur sensible. L'Iddri a réalisé une étude de ce secteur en France sous l'angle des émissions de gaz à effet de serre et de la compétitivité.

Publications des membres et associés de l'Iddri

- **Richard Baron** et **Patrick Criqui**, 2004. « Il faut sauver le protocole de Kyoto ». In *La Tribune*, 16 septembre 2004.
- **Richard Baron** et **Michel Colombier**, 2005. Emissions trading under the Kyoto Protocol: how far from the ideal? In *Climate Change and Carbon Markets*. Ouvrage collectif édité par Farhana Yamin, Earthscan London. *A paraître*.
- **Michel Colombier**, 2004. Vers une action collective éthique ? In *Courrier de la planète* n° 72 et *Cahiers de Global Chance* n° 19, « Climat, énergies : éviter la surchauffe ».
- **Jean-Frédéric Morin**, 2004. La divulgation de l'origine des ressources génétiques : une contribution du droit des brevets à la protection de l'environnement. In *Cahiers de propriété intellectuelle* (à paraître).
- **Philippe Quirion**, 2004. La politique climatique en plan. In *Courrier de la planète* n° 72 et *Cahiers de Global Chance* n° 19, « Climat, énergies : éviter la surchauffe ».
- **Laurence Tubiana**, 2004. « Il faut imposer l'idée de biens collectifs ». In *Le Monde*, 8 juin 2004.
- **Laurence Tubiana**, 2004. « Une base juridique à l'interpellation des politiques ». In *Libération*, 28 mai 2004.
- **Laurence Tubiana**, 2004. Vers une autorité mondiale de l'eau. In *Courrier de la planète* n° 70, « Inventer la coopération internationale ».
- **Nathalie Kosciusko-Morizet**, **Laurence Tubiana**, **Michèle Pappalardo** et **Dominique Voynet**, 2004. Et maintenant ? Avancées et impasses du protocole de Kyoto. In *Courrier de la planète* n° 72 et *Cahiers de Global Chance* n° 19, « Climat, énergies : éviter la surchauffe ».
- **Laurence Tubiana**, 2004. Espace méditerranéen. Entre mythes et nécessité. Editorial. In *Courrier de la planète* n° 73.

Les Cahiers du CLIP

Numéro 15. CLIP, janvier 2004, 68 p.

- Cogénération et émissions de CO₂ : impact de la pénétration de la cogénération décentralisée de faible puissance sur les émissions de CO₂ en France, **Antoine Bonduelle**, **Georgia Plouchart**, **Carine Barbier**, **Pierre Radanne**.

Dans le cadre des engagements de l'Europe en matière de lutte contre l'effet de serre, différentes solutions de production d'électricité décentralisées sont envisagées, dont le développement des énergies renouvelables et la pénétration de la cogénération. Cette étude évalue les conséquences sur les émissions de CO₂ d'une pénétration significative des technologies de cogénération de faible puissance dans l'habitat, le tertiaire, la petite industrie et l'agriculture.

Sur www.iddri.org.

Version imprimée à commander à Carine Barbier (carine.barbier@iddri.org)

Numéro 16. CLIP, 2004, 82 p.

- Habitat et développement durable. Les perspectives offertes par le solaire thermique, **Jean-Pierre Traisnel** *et al.*

Cet article évalue les réductions d'émissions que pourrait engendrer un développement ambitieux du solaire thermique, grâce aux apports solaires passifs, aux planchers solaires directs et aux chauffe-eau solaires.

■ Etude prospective sur les émissions de particules primaires en France à l'horizon 2030, **Jean-Marc Brignon, Lionel Cauret, Sonia Sambat**.

Cette étude identifie la responsabilité du secteur des transports sur les émissions de particules primaires. Elle montre que la généralisation des filtres à particules sur les véhicules diesel pourrait changer la donne et que les émissions diffuses de particules de l'ensemble des transports routiers, mais aussi celles de l'agriculture et du bâtiment et des travaux publics mériteraient à l'avenir plus d'attention de la part des pouvoirs publics.

Numéro 17. *A paraître*

■ Les enjeux de la capture et du stockage géologique dans le monde. **Georgia Plouchart, Anne Prieur, Aude Fradet**.

■ Les enjeux du stockage du CO₂ par des plantations forestières et de la substitution d'énergies fossiles par la biomasse. **Vincent Dameron, Carine Barbier, Anne Prieur**.

La Lettre de l'Iddri

- Numéro 6, janvier-mars 2004
- Numéro 7-8, avril-septembre 2004
- Numéro 9, octobre-décembre 2004

Une organisation consolidée et complétée

2004 a été la première année complète de fonctionnement de l'association Iddri, qui a succédé au groupement d'intérêt scientifique fin 2003. Elle a été marquée par la préparation d'une fondation de recherche, qui a associé nombre des membres et partenaires de l'Iddri, et qui a débouché sur la création officielle de cette structure en décembre.

L'association a réuni ses membres en assemblée générale le 23 mars 2004. Le conseil d'administration s'est réuni trois fois (le 23 mars, le 7 juillet, le 9 novembre). Un nouveau membre, l'École polytechnique, a été accueilli. Rappelons que l'Iddri est financé par les cotisations de ses membres, organismes de recherche et acteurs de la vie économique. Il est également soutenu par le MAE, le MEDD et le ministère chargé de la recherche.

Cette année a malheureusement été endeuillée par le décès de Gérard Mégie, ancien président du CNRS, membre fondateur et secrétaire de l'association, qui s'était personnellement très engagé dans la création de l'association et dans le projet de fondation de recherche.

L'implication de l'Iddri dans les réseaux internationaux d'expertise, amorcée en 2003, s'est consolidée. Ceci s'est traduit en particulier par la poursuite du dialogue transatlantique, par la consolidation du partenariat avec le PNUD autour de ses travaux sur le développement humain et par la mobilisation d'une force d'analyse et de proposition sur les questions de gouvernance internationale de l'environnement. Les travaux sur les aspects économiques de la biodiversité (accès aux ressources génétiques et partage des avantages découlant de l'utilisation de ces dernières) ont permis de développer des partenariats avec les réseaux influents auprès de la CDB (UICN, université des Nations unies...). Des actions ont été développées dans le cadre de projets européens portant sur les questions de commerce et de développement (programme CAT&E et Siamethod). Aux côtés de ces activités transversales, l'Iddri a poursuivi son travail d'animation et de mobilisation d'experts sur le changement climatique, les risques et les ressources naturelles.

Cette implication et, plus généralement, le déroulement des activités se sont inscrits dans un contexte marqué par un durcissement des positions et de l'agenda international en matière d'environnement, une réforme structurelle de l'aide française au développement, des restructurations importantes au MAE et au Minefi et une stagnation des budgets publics.

Le positionnement original de l'Iddri dans le dispositif français, à l'interface entre la recherche et la décision, entre la sphère publique et la sphère privée, entre l'expertise interne et l'expertise sur commande, est de mieux en mieux perçu et compris. Il implique toutefois une adaptation des modes de travail des partenaires privés comme des organismes de recherche et des administrations ministérielles. Les partenaires savent mieux aujourd'hui recourir aux compétences de l'Iddri, que ce soit pour préparer les négociations que pour conduire des réflexions d'ordre stratégique. Ces collaborations se déroulent cependant plus souvent dans une relation bilatérale que collective. Cela a conduit l'association à organiser une journée de restitution en février 2005, afin que ses membres et partenaires s'approprient la nature et les résultats de ses travaux. Ces journées sont apparues utiles et seront donc renouvelées.

L'activité institutionnelle de l'année 2004 a été marquée pour l'Iddri, ses membres et ses partenaires, par la préparation et l'élaboration d'une nouvelle entité destinée à compléter l'éventail des outils juridiques et financiers pour répondre aux objectifs généraux de l'association sans s'y substituer. Elle a été officiellement créée le 23 décembre 2004 sous la forme d'une fondation de recherche reconnue d'utilité publique, la Fondation de recherche pour le développement durable et les relations internationales (Fonddri). Elle réunit sept organismes fondateurs (EDF, Entreprises pour l'environnement, GDF, Lafarge, Saint Gobain, Suez et Veolia Environnement) et a pour objet de contribuer au financement de travaux de recherches prioritaires, identifiés et préparés par l'association Iddri à travers ses activités d'animation et de mobilisation d'expertise. En application des nouvelles dispositions visant à favoriser l'implication financière des entreprises pour la recherche, la fondation a bénéficié d'une dotation de l'Etat. Mobilisée dans un premier temps sur le changement climatique, et en particulier sur les incidences des contraintes carbone sur les scénarios industriels européens de long terme, elle a vocation à pouvoir couvrir les différentes thématiques sur lesquelles travaille l'Iddri.

Le positionnement original de l'Iddri dans le dispositif français, à l'interface entre la recherche et la décision, entre la sphère publique et la sphère privée, entre l'expertise interne et l'expertise sur commande, est de mieux en mieux perçu et compris.

L'association Iddri

L'association loi 1901 Iddri (Institut du développement durable et des relations internationales), créée le 22 avril 2003, a pris le relais du groupement d'intérêt scientifique créé en 2001.

Les membres fondateurs

Dominique Bourg	Ahmedou Ould-Abdallah
Manuel Castells	Jan Pronk
Nathalie Kosciusko-Morizet	David Runnalls
Daniel Lebègue	Jeffrey Sachs
Gérard Mégie[†]	Jean-Michel Severino
Sunita Narain	Achim Steiner

Les membres actifs

<i>Organismes de recherche et d'enseignement</i>	<i>Acteurs de la vie économique</i>
Cirad	Ademe
CNRS	AFD
Ecole polytechnique	CNCEP
INRA	EDF
IRD	GDF
	Lafarge
<i>Organisme non gouvernemental</i>	ONF
EPE	Renault
	SNCF
	Suez Environnement
	Veolia Environnement

Le conseil scientifique

Kenneth Arrow, Stanford University (Etats-Unis) <i>président d'honneur</i>	Marcel Jolivet, université Paris X
Claude Henry, CNRS <i>président</i>	Jean Jouzel, IPSL
Pierre Jacquet, AFD <i>vice-président</i>	Souad Lyagoubi-Ouahchi, faculté de médecine de Sousse (Tunisie)
Elie Cohen, CNRS	Jean Pisani-Ferry, université Paris Dauphine
Olivier Godard, CNRS	Domenico Siniscalco, université de Turin (Italie)
Jose Goldemberg, université de Rio de Janeiro (Brésil)	Nicolas Stern, Trésor (Royaume-Uni)
Marie-Angèle Hermitte, CNRS	Amadou Tidiane Ba, ISE (Sénégal)
Jill Jaeger, université de Bonn (Allemagne)	

Le conseil d'administration*

*au 1^{er} mai 2005

Richard Armand , EPE	Gérard Mégie [†] membre fondateur
Jean-Michel Chasseriaux , IRD	Gaëlle Monteiller , Lafarge
Jean-Jacques Baraer , Cirad	Claude Nahon , EDF
Olivier Godard , Ecole polytechnique	Jacques Négri , CNCEP
Bernard Hubert , INRA	Michèle Pappalardo , Ademe
Pierre Jacquet , AFD	Jean-Jacques Trancart , Suez Environnement
Sylvie Joussaume , CNRS	Jean-Pierre Tardieu , Veolia Environnement
Daniel Lebègue , membre fondateur	

Le bureau

Daniel Lebègue , président	Claude Nahon , trésorière
Gérard Mégie [†] , secrétaire général	Bernard Hubert

Le conseil de direction

Pierre-Noël Giraud , Ecole des Mines de Paris	Claude Henry , Ecole polytechnique
Olivier Godard , Ecole polytechnique	Jean-Charles Hourcade , Cired

Les membres de l'équipe

Laurence Tubiana , directrice	Thierry Giordano , aide et développement
Catherine Garreta , directrice executive	Valérie Hanauer , assistante
Michel Colombier , coordination scientifique, climat	Thierry Hommel , responsabilité des entreprises
Carine Barbier , climat, services essentiels	Tristan Le Cotty , commerce international
Lucien Chabason , questions marines	Sélim Louafi , biodiversité
Corinne Cohen , communication et édition	Benoît Martimort-Asso , gouvernance de l'environnement
Delphine Darrier , assistante	Claire Weill , incertitude et précaution
Assya El Mahnaoui , gestion administrative	<i>Les chercheurs accueillis</i> Benoît Daviron (Cirad), aide et développement
Stéphane Guéneau , forêts tropicales	Tancrède Voituriez (Cirad), commerce international

La fondation Fonddri

La Fondation de recherche pour le développement durable et les relations internationales a été créée et reconnue d'utilité publique par le décret du 23 décembre 2004. Elle a pour objectif de contribuer au financement de travaux de recherche qui paraissent indispensables et prioritaires à la lumière des activités d'animation et d'expertise menées par l'association Iddri.

Président

Jean Jouzel

Directeur

Michel Colombier

Fondateurs

EDF

EPE

GDF

Lafarge

Saint Gobain

Suez

Veolia Environnement

Conseil d'administration

Collège des fondateurs

EDF

EPE

GDF

Suez

Collège des membres de droit

AFD

Cirad

CNRS

INRA

*Collège des personnalités
qualifiées*

Bernard Chevassus-au-Louis

Robert Guesnerie

Jean Jouzel

Laurence Tubiana

Ademe	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
Adpic	Aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce
AFD	Agence française de développement
AIE	Agence internationale de l'énergie (OCDE)
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
Carpe	Programme régional de l'Afrique centrale pour l'environnement (Cameroun)
CAT&E	Coordination Action on Trade and Environment
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDD	Commission du développement durable, ONU
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
Cedem	Centre de droit et d'économie de la mer
CEPS	Center for European Policy Studies, Belgique
Cerad	Centre de recherches et d'action pour le développement durable en Afrique centrale, Cameroun
Ceric	Centre d'études et de recherches internationales et communautaires
Cerna	Centre d'économie industrielle
CIEL	Centre de développement du droit de l'environnement, Suisse
Cifor	Centre pour la recherche forestière internationale
Cirad	Centre de coopération internationale en agronomie pour le développement
Cired	Centre international de recherche sur l'environnement et le développement
Citepa	Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique
Cites	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CLIP	Club d'ingénierie prospective énergie et environnement
CNCEP	Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
COP	Conférence des parties
CSE	Center for Science and Environment, Inde
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment
DEFRA	Department for Environment Food and Rural Affairs, Royaume-Uni
DFID	Department for International Development, Royaume-Uni
DGCID	Direction générale de la coopération et du développement
DGTREN	Direction générale transport énergie (Commission européenne)
EDF	Electricité de France
EHESS	Ecole des hautes études en sciences sociales
ENS	Ecole normale supérieure
EPE	Entreprises pour l'environnement
ETS	Emissions Trading Scheme
EPRI	Electric Power Research Institute, Etats-Unis
FAO	Food and Agriculture Organization
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
Fnadev	Fédération nationale des activités de la dépollution
FNSP	Fondation nationale des sciences politiques
Fonddri	Fondation de recherche pour le développement durable et les relations internationales
GATT	General Agreement on Traffic and Trade
GDF	Gaz de France
GES	Gaz à effet de serre
GIE	Groupement d'intérêt économique
GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique
GIS	Groupement d'intérêt scientifique
GTAM	Groupement temporaire d'assurance médicale
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Coopération allemande), Allemagne
IAMM	Institut agronomique méditerranéen de Montpellier

IAS	Institute of Advanced Studies, Japon
ICTSD	International Centre for Trade and Sustainable Development, Suisse
ICU	International Christian University, Japon
Iddri	Institut du développement durable et des relations internationales
IDS	Institute of Development Studies, Royaume-Uni
IETA	International Emissions Trading Association, Canada
IFB	Institut français de la biodiversité
IFE	Institut français de l'énergie
IFIA	Association interafricaine des industries forestières
IFP	Institut français du pétrole
IIED	International Institute for Environment and Development, Royaume-Uni
IISD	International Institute for Sustainable Development, Canada
Ineris	Institut national de l'environnement industriel et des risques
INRA	Institut de la recherche agronomique
Inrets	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité
IOEW	Institut für ökologische Wirtschaftsforschung GmbH, Allemagne
IPSL	Institut Pierre-Simon Laplace
IRD	Institut de recherche pour le développement
ISE	Institut des sciences de l'environnement, Sénégal
Lepii-EPE	Laboratoire d'économie de la production et de l'intégration internationale – Département énergie et politiques de l'environnement
LSCE	Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement
LTMU	Département Théories des mutations urbaines
MAE	Ministère des affaires étrangères
MEDD	Ministère de l'écologie et du développement durable
MIES	Mission interministérielle de l'effet de serre
Minefi	Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie
MNHN	Muséum national d'histoire naturelle
Nepad	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMC	Organisation mondiale du commerce
OME	Organisation mondiale de l'environnement
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONF	Office national des forêts
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
ONUE	Organisation des Nations unies pour l'environnement
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
PSI	Policy Studies Institute, Royaume-Uni
RIDS	Recursos e Investigación para el Desarrollo Sustentable, Chili
RIIA	Royal Institute of International Affairs, Royaume-Uni
SIA	Sustainable Impact Assessment
SNCF	Société nationale des chemins de fer
SNET	Société nationale d'électricité et de thermique
SUSTRA	Sustainable Trade
UCL	Université catholique de Louvain, Belgique
UE	Union européenne
UICN	Union mondiale pour la nature
Unesco	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNU	United Nations University, Japon
UQAM	Université du Québec à Montréal, Canada
USAID	US Agency for International Development
WRI	World Resource Institute
WTO	World Trade Organization
WWF	World Wildlife Fund

www.iddri.org

institut du
développement durable

et des relations
internationales

6, rue du Général Clergerie
75116 Paris – France
www.iddri.org
iddri@iddri.org

Téléphone :
01 53 70 22 35
Télécopie :
01 53 70 21 45